



LE LIVRE BLANC DES ACTEURS DE L'ARCHITECTURE

en Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine

UN APPEL,
UNE DYNAMIQUE,
UN PROJET
POUR UNE FILIÈRE D'EXCELLENCE
EN RÉGION

Janvier 2016





Habitants, usagers, promoteurs



Enseignants, étudiants, chercheurs



Architectes, ingénieurs, designers



Artisans, constructeurs, industriels



Élus, politiques, décideurs



Conseillers, médiateurs, formateurs

Soyez acteurs de votre Région Architecture
rejoignez-nous en signant l'appel sur
www.regionarchitecture.eu

- Le pont n'est pas soutenu par telle ou telle pierre, mais par la ligne de l'arc qu'à elles toutes elles forment.

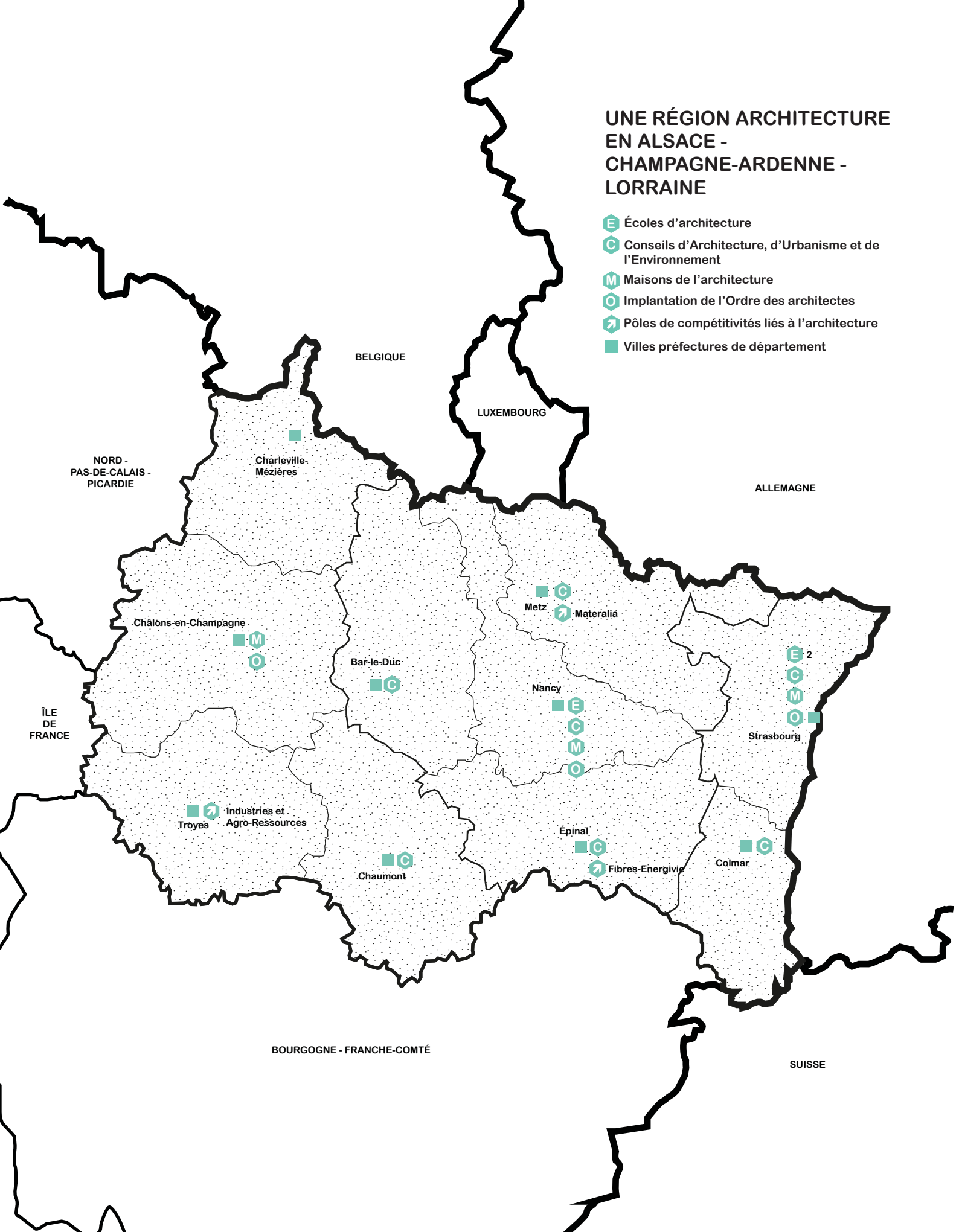
- Pourquoi me parles-tu des pierres? C'est l'arc qui m'intéresse.

- Sans pierres il n'y a pas d'arc.

Italo Calvino, Les Villes invisibles

UNE RÉGION ARCHITECTURE EN ALSACE - CHAMPAGNE-ARDENNE - LORRAINE

-  Écoles d'architecture
-  Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
-  Maisons de l'architecture
-  Implantation de l'Ordre des architectes
-  Pôles de compétitivités liés à l'architecture
-  Villes préfetures de département



TABLE

05	UNE VISION ET UN RÔLE RENOUVELÉS POUR L'ARCHITECTURE ET SA FILIÈRE ÉCONOMIQUE, SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE
09	ATOUTS ET POTENTIELS DE LA FILIÈRE DE L'ARCHITECTURE DANS LE GRAND EST
15	RÉGION ARCHITECTURE : UN APPEL, UNE DYNAMIQUE, UN PROJET PIONNIER
19	6 AXES STRATÉGIQUES POUR ACCÉLÉRER NOTRE MARCHÉ VERS UNE FILIÈRE D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE
37	41 PROPOSITIONS POUR AGIR ENSEMBLE AU SERVICE DES HABITANTS DE TOUS LES TERRITOIRES
77	UNE VICE-PRÉSIDENTE RÉGIONALE POUR L'ARCHITECTURE
79	ANNEXES

Tous les soleils
Parc du Haut-Fourneau U4
œuvre du plasticien Claude Lévêque, artiste



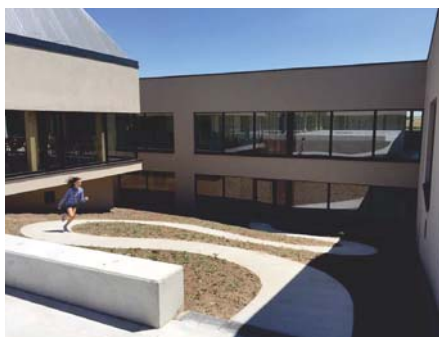
Maison Nino
Gyé-sur-Seine
Hérard et da Costa, architectes



Porte d'entrée de ville
Sélestat



Groupe scolaire et périscolaire ALSH
Nordheim
Aubry & Lieutier, architectes



UNE VISION ET UN RÔLE RENOUVELÉS POUR L'ARCHITECTURE ET SA FILIÈRE ÉCONOMIQUE, SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

Nouvelle région, nouvelles opportunités

Riches de patrimoines, de paysages, de cadres de vie et de savoir-faire variés, l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine sont de grandes terres d'accueil et d'échanges, en contact avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse. Leurs entreprises et salariés sont reconnus pour la qualité de leurs produits et services ; leurs universités et grandes écoles pour leur rayonnement international et la solidité de leurs relations avec le monde professionnel. Aujourd'hui, notre nouvelle région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine, avec sa vocation transfrontalière, offre de véritables opportunités. Positionnée à la 20^e place parmi les 271 régions d'Europe, elle peut constituer un formidable relais de croissance pour nos territoires. Son attractivité contribuera au développement de nos entreprises et de nos emplois si toutefois les énergies sont fédérées, les compétences fertilisées et les diversités culturelles valorisées.

L'architecture, une activité humaine au service de tous

Dès aujourd'hui, pour relever ce défi collectif, l'architecture et la filière du bâtiment constituent un champ d'action privilégié. L'architecture, activité économique, sociale et culturelle, peut aider concrètement à favoriser l'avènement d'une région européenne plus compétitive, connectée, vivante et attractive.

En effet, l'architecture, activité humaine plus que millénaire, dans ses formes passées, présentes et à venir, structure notre quotidien. Elle est la substance même de nos villes et de nos campagnes, que les habitants depuis toujours vivent et transforment.

L'architecture constitue notre patrimoine commun, support de nos identités et témoin de nos innovations. Elle façonne un environnement à taille humaine du vivre ensemble comme de l'intime.

L'architecture porte une vision globale et matérialise l'action tout en agissant localement pour abriter les usages et les cultures de tous. Elle met en synergie naturellement, au sein d'une filière qui conçoit et construit, les acteurs d'une économie locale.

Enfin, poursuivant son œuvre d'innovation, l'architecture est aujourd'hui appelée à accompagner, incarner et donner sens aux grandes transitions de nos sociétés sur les plans démographique, économique, énergétique et numérique.

**Un Livre blanc pour une
filière d'excellence qui
s'exporte**

C'est dans cette perspective que les acteurs de l'architecture de la région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine présentent ce premier Livre blanc pour une Région Architecture. Fruit d'une initiative pionnière en France, ce Livre blanc porte une vision collective, pragmatique, mais néanmoins ambitieuse pour donner à la filière de l'architecture un rôle moteur dans l'édification de la nouvelle région. Il porte une ambition nouvelle pour l'architecture fondée sur une alliance créative entre science, culture, innovation, territoire et économie.

Au travers des 41 propositions qu'il formule, ce Livre blanc vise à mobiliser toutes les forces vives de la filière : trois écoles d'architecture, des enseignants, chercheurs et étudiants ; deux mille entreprises d'architecture implantées sur tous les territoires ; des associations culturelles et représentations professionnelles ; des liens privilégiés avec les universités et les écoles d'ingénieurs, avec les industries, les entreprises de construction et les artisans.

Ainsi, prenant appui sur les acquis et atouts de la région, en synergie avec tous les acteurs qui le souhaitent, les propositions pionnières du Livre blanc Région Architecture vont permettre d'accélérer la marche de toute une filière

régionale vers l'excellence. Elles vont aider à développer la compétitivité de la filière par la recherche et l'innovation en architecture afin de viser l'export. Elles vont rendre à nouveau possible l'expérimentation architecturale, au service des habitants, de l'économie et de la culture. Elles vont permettre de relever les défis de la transition énergétique, de consolider les filières matériaux comme le bois. Elles vont stimuler le leadership de notre région, son édification et son rayonnement au cœur de l'Europe.

**Pour une politique
régionale de
l'architecture**

Faisant écho à la Stratégie Nationale pour l'Architecture, le Livre blanc Région Architecture propose aux pouvoirs publics régionaux des éléments concrets à saisir pour impulser l'une des premières politiques publiques de filière sur l'architecture en France.

Conseils régionaux de l'Ordre des architectes d'Alsace,
de Champagne-Ardenne et de Lorraine
Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy
Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg
Institut national des sciences appliquées de Strasbourg,
département architecture
Union régionale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de
l'environnement de Lorraine
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Bas-Rhin
Maison de l'architecture de Champagne-Ardenne
Maison de l'architecture de Lorraine
Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur
Syndicats des architectes d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine

Château du Lichtenberg
Specklin, Bruno et Laubal, architectes



Village de Verzenay
Marne



Hauteurs de Langres



ZAC le Domaine de la Forêt
Fameck
Agence de Paysage Claire Alliot



ATOUTS ET POTENTIELS DE LA FILIÈRE DE L'ARCHITECTURE DANS LE GRAND EST

**Pourquoi accélérer
aujourd'hui la
structuration de la filière
de l'architecture en
Alsace – Champagne-
Ardenne – Lorraine ?**

La filière de l'architecture en France est marquée depuis deux siècles par l'importance de la commande publique, vecteur de créativité, d'innovation et de renouvellement architectural. Force est de constater, dans la conjoncture économique actuelle, que celle-ci baisse sensiblement. De manière pragmatique, les acteurs de l'architecture ont besoin d'identifier de nouveaux relais de croissance, notamment dans le marché privé, et pour ce faire, doivent renouer avec la capacité prospective et projectuelle propre à l'architecte. Faire le pari d'une Recherche & Développement accrue au sein des entreprises d'architecture est un moyen d'augmenter la compétitivité et l'efficacité d'une large filière économique, mise au service d'une nouvelle grande région leader en ce domaine.

La filière de l'architecture présente d'indéniables atouts pour le développement des métiers qui lui sont associés au sein de nos territoires. Cependant, ses déséquilibres sont à prendre en compte si nous voulons fédérer les efforts de ses différents acteurs et renforcer le rôle moteur de cette filière économique dans le développement et l'attractivité du Grand Est :

**Un triptyque formation /
recherche / métiers
fort de nombreux
acteurs, base solide
d'une filière d'excellence
en architecture**

atouts • L'Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine dispose d'un réseau de 3 écoles d'architecture reconnues par le HCERES pour l'excellence de leurs formations. Ainsi dotée, elle prend place au niveau national après l'Ile-de-France disposant de 6 écoles, et la région Rhone-Alpes-Auvergne qui en compte 4. Ces établissements accueillent quelques 2 000 étudiants formés par plus de 200 enseignants très impliqués dans le monde économique par leurs activités scientifiques

et professionnelles. Leur poids scientifique est reconnu avec 4 laboratoires de recherche. Chaque école est inscrite de longue date dans les politiques de sites. Elles entretiennent des partenariats étroits avec les universités de Strasbourg et de Lorraine, ainsi qu'avec les Grandes écoles à travers les réseaux Alsace Tech et CRGEL. De plus, ces écoles tissent des réseaux professionnels et universitaires régionaux et transfrontaliers, nationaux et internationaux. Enfin, la filière peut s'appuyer sur les pôles de compétitivité installés dans la région – notamment Fibres Energivie, Industries et Agro-Ressources et Materalia – qui travaillent sur des thématiques intimement liées à des questions architecturales.

à améliorer • La consolidation des partenariats entre écoles, professionnels, industriels et institutions demande à être poursuivie, enrichie et coordonnée à l'échelle de la nouvelle région. Le renforcement de la synergie existante au sein du triptyque formation-recherche-métiers en architecture nous offre des possibilités de développement sans précédent que nous devons saisir dès maintenant. Elle permettra d'identifier plus rapidement les nouveaux relais de croissance et d'élever collectivement le niveau de compétitivité des entreprises de la filière.

**Une filière économique
compétente et
diversifiée, des secteurs
de pointe comme le bois,
un ensemble d'acteurs à
fédérer**

atouts • Notre région dispose d'un réseau d'entrepreneurs du BTP fort de plus de 37 000 entreprises, en partie réunies au sein des FFB régionales, employant 109 000 personnes. Ces entreprises sont reconnues pour la qualité de leurs produits et services, et la filière de production de matériaux hérite d'une reconnaissance historique dans les secteurs de la pierre, de l'acier, du verre et du béton. L'importance du massif forestier offre de grandes possibilités de développement à une industrie du bois déjà significative sur le plan national. La conception architecturale et urbaine est assurée par 1950 entreprises d'architecture, épaulées par autant de bureaux d'études travaillant sur des domaines liés au bâtiment et à l'aménagement du territoire. L'architecture se situe à la croisée des métiers de toute une filière, représentant un poids important dans la dynamique économique de nos territoires et employant 1 habitant sur 20 en grande région.

à améliorer • Certaines filières de production et de transformation spécifiques, comme le bois, se sont d'ores et déjà constituées en groupements interprofessionnels unis faisant valoir leur présence. Un tel regroupement n'a pas encore été opéré à l'échelle de l'ensemble des acteurs du cadre bâti. L'union est la clé de l'édification et de la transformation économiques, physiques et culturelles du nouveau Grand Est. Renforcer les capacités d'innovation de la filière, et mettre en synergie les acteurs en amont comme en aval, de la conception à la construction, permettrait d'augmenter la compétitivité de la filière et de favoriser l'émergence de nouveaux produits et solutions constructives, sources de développements économiques.

Un contexte frontalier unique en France, des opportunités de synergies économiques et culturelles à saisir pour la filière de l'architecture

atouts • L'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine est la région de France au plus grand linéaire de bordures frontalières, regroupant 45 % de la totalité des frontaliers français. Elle bénéficie d'une situation unique, en contact direct avec 4 pays européens, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, qui concentrent à eux seuls près du tiers du PIB de l'Union Européenne. Cette position particulière permet l'emploi de près de 145 000 habitants du Grand Est dans les territoires européens frontaliers. La filière du cadre bâti doit se saisir de cette opportunité. Les acteurs de l'architecture entretiennent de longue date des relations privilégiées avec l'Outre-Rhin, la Sarre, la Belgique et le Luxembourg. Ils organisent et participent à des manifestations et des échanges transfrontaliers reconnus à l'échelle régionale et nationale.

à améliorer • Passant d'un ou de deux pays frontaliers à 4 pays et 6 régions, les anciennes filières régionales de l'architecture désormais réunies, comme d'autres, doivent tirer pleinement profit de cette situation sans précédent, notamment pour devenir plus encore une référence française en matière de coopération internationale. Les actions menées demandent à être inventoriées, coordonnées et étendues afin de faciliter l'export des savoir-faire et des synergies économiques, de stimuler les échanges culturels et académiques entre nos cultures. De nombreuses opportunités restent également à saisir en terme d'ouverture

professionnelle de tous les métiers de la filière de l'architecture et de la construction à travers l'ensemble des frontières.

Des patrimoines architecturaux reconnus et originaux, des potentiels à exploiter par la filière pour innover, réussir la transition énergétique et renforcer l'attractivité de nos territoires

atouts • Le patrimoine architectural et urbain de l'Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine est historiquement et culturellement très diversifié. Une forme de reconnaissance culturelle de cette zone d'échanges entre différentes influences repose sur les 3000 édifices inscrits et 1600 classés au titre des Monuments Historiques, 14 Villes et Pays d'Art et d'Histoire, 10 secteurs sauvegardés, de nombreuses ZPPAUP et AVAP, ainsi que plusieurs ensembles urbains et paysages classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Contrairement à d'autres régions, les XIX^e et XX^e siècles, à travers l'intense activité industrielle mais aussi du fait des conflits armés, ont produit un patrimoine qui est une spécificité de la région. La réduction du marché des constructions neuves, le développement du marché de la réhabilitation et les défis des grandes transitions, notamment numérique et énergétique, positionnent le patrimoine architectural et urbain comme un relais de croissance et d'innovation important pour les acteurs de la filière de l'architecture.

à améliorer • Tous ces patrimoines, protégés ou non, ne répondent fréquemment plus aux exigences de confort, d'isolation et d'accessibilité que la société attend d'eux aujourd'hui. Leur reconversion pose un enjeu de taille qui associe des savoirs historiques, physiques, techniques et des compétences d'aménagement de l'espace. Le regard et la posture transversale d'un architecte peuvent faire naître de ces contraintes une réelle démarche de projet. La présence du conseil architectural, les outils, les axes de recherche et d'enseignement relatifs à la reconversion de l'existant sont encore insuffisants pour saisir ce fantastique champ de potentiels avec toute la rigueur et l'efficacité qu'il faudrait développer. Dans cette même logique, les constructions d'aujourd'hui constituent le patrimoine de demain, que nous léguerons aux générations futures, et se doivent d'être exemplaires et vertueuses pour atteindre les grands objectifs d'un développement sobre et durable.

Une présence de l'action architecturale inégale mais effective sur tous les territoires, de fortes disparités territoriales à estomper

atouts • La région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine regroupe des territoires ruraux et métropolitains riches et contrastés. Certains d'entre eux disposent d'un accès aux équipements et services important. Les acteurs de la filière de l'architecture restent présents sur tous les territoires de la région, capables de proposer des solutions et d'agir concrètement, de construire, d'adapter et de transformer les équipements, les logements, les lieux de travail, au plus proche des habitants et dans le respect des usages et des cultures locales.

à améliorer • Malgré tout, certains territoires se marginalisent de plus en plus et les déséquilibres se creusent davantage, attisés par l'attractivité économique des centres urbains et des frontières, et le risque de fracture territoriale est réel. Ainsi, avec deux des trois écoles d'architecture en Alsace et une autre en Lorraine, les territoires de l'ancienne Champagne-Ardenne n'en possèdent aucune. Cette inégalité de répartition de la formation se répercute également sur la présence des architectes au sein des territoires. On retrouve ainsi 1 architecte pour 1620 habitants dans le Bas-Rhin, alors que ce ratio descend à 1 architecte pour 10 110 habitants dans la Haute-Marne, pour une profession six fois moins représentée. La couverture des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), pourtant prévue par la loi du 3 janvier 1977, reste par ailleurs inexistante dans 3 des 10 départements de la grande région, qui concentre ainsi un tiers des territoires français non couverts par l'action de ces organismes. Des mesures incitatives pourraient permettre, comme dans le cas d'autres professions, de favoriser l'installation et le maintien des architectes dans les régions les moins couvertes. Le renforcement du travail en réseau et la numérisation de la documentation concentrée dans les établissements académiques et professionnels, permettraient également de rendre accessibles ressources et formations continues, services et assistances, en tout point du territoire.

Hauts fourneaux
Hayange



Fort de Charlemont
Givet
Pellizuolli, Du Brœucq et van Oyen, architectes



Abri en forêt
Bertrichamps
Aubertin et Saeher, architectes



Centre Pompidou
Metz
Shigeru Ban et de Gastines, architectes



RÉGION ARCHITECTURE : UN APPEL, UNE DYNAMIQUE, UN PROJET PIONNIER

**Une démarche pionnière
initiée et poursuivie
collectivement ;
une vision pragmatique
et nouvelle portée par
une filière d'excellence ;
un projet concret
et innovant pour
impulser une politique
publique régionale de
l'architecture.**

L'initiative Région Architecture est une démarche participative pionnière en France. Elle réunit l'ensemble des acteurs de l'architecture des trois anciennes régions d'Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine autour de deux ambitions partagées : jouer un rôle positif dans l'édification de la nouvelle région et dynamiser toute la filière de l'architecture avec la recherche et l'innovation.

Lancée officiellement le 15 juillet 2015 avec la publication de l'Appel Collectif Région Architecture, l'initiative a été rejointe par de nombreux citoyens d'horizons divers : habitants, élus, étudiants, apprentis, architectes, enseignants et chercheurs, entrepreneurs, industriels. Portées par le succès de cette démarche, les réflexions menées par les acteurs de l'architecture ont progressé rapidement, passant du constat au projet. La dynamique s'est déployée et a été poursuivie, rythmée par des réunions inter-régionales et des rencontres, toujours plus larges.

Le 06 novembre 2015 ont eu lieu les premières Assises Région Architecture à Nancy, réunissant près de 200 participants, architectes, ingénieurs, enseignants, chercheurs, étudiants en architecture et acteurs de la construction, dans un temps fort d'échanges et de productions collectives. Ces assises se sont déroulées autour de 7 ateliers participatifs axés sur différentes thématiques :

- Architecture et contexte transfrontalier / Frontières poreuses
- Patrimoine architectural / Le Patrimoine en puissance
- Filières innovantes / Territorialiser l'innovation autour de l'architecture
- Recherche architecturale / Pratiquer et rechercher en agence
- Construire l'architecture / Bien concevoir, bien construire
- Nouvelles commandes / Les autres fronts de l'architecte
- S'organiser, partager, porter l'architecture / Mon architecture, Votre architecture, Notre architecture

Les débats se sont nourris des 80 contributions provenant d'horizons divers et postées préalablement sur le site internet de Région Architecture. Faisant un état des lieux réaliste et sans concession de la situation économique des métiers de l'architecture en France, les réflexions menées au sein des groupes de travail ont permis d'identifier les forces et les opportunités de la filière en région, puis d'énoncer des propositions concrètes d'actions pour sa dynamisation.

Désormais forte du soutien de plus de 800 personnes, actrices et acteurs d'une filière qui construit et aménage au quotidien nos territoires, l'initiative Région Architecture poursuit son élan et franchit une nouvelle étape en publiant le présent Livre blanc. Il témoigne, à l'heure où notre région vit ses premiers jours, d'un projet déjà bien structuré et porteur d'une vision pionnière.

**6 axes stratégiques pour
accélérer la montée en
compétence d'une filière
de l'architecture mise au
service de la compétitivité,
de l'innovation et de
l'attractivité de la région
Grand Est**

Les 41 propositions de ce Livre blanc Région Architecture sont regroupées autour de 6 axes stratégiques. Ces derniers sont fondés d'une part sur des atouts liés au caractère pionnier de la démarche qui positionne notre région en avance sur les processus d'évolution de la filière de l'architecture ; d'autre part sur des atouts liés aux spécificités économiques, sociales et culturelles de notre nouvelle région et aux synergies que celles-ci peuvent développer :

- **Axe 1 • Renforcer les synergies entre enseignement, recherche et métiers, accélérer la montée vers l'excellence d'une filière de l'architecture attractive mise au service des habitants du Grand Est**
- **Axe 2 • Tirer parti des potentiels et des richesses des architectures quotidiennes d'hier, d'aujourd'hui et de demain**
- **Axe 3 • Structurer et valoriser la filière économique de l'architecture en développant les filières locales, observer et accompagner les mutations des métiers**
- **Axe 4 • Consolider l'image de marque et la compétitivité de la filière et accompagner l'exportation des compétences et savoir-faire de l'architecture et de la construction**
- **Axe 5 • Apporter des réponses concrètes et localisées aux grandes transitions et défis sociétaux dans les métropoles comme dans les territoires ruraux**
- **Axe 6 • Partager la connaissance, fédérer les habitants autour de l'architecture et les rendre acteurs de leur cadre de vie**

Ces grands axes stratégiques guident l'esprit des 41 propositions que le Livre blanc présente dans le but d'accélérer la marche vers l'excellence d'une filière de l'architecture dans le Grand Est. Ces propositions doivent

apparaître comme un corpus ouvert, se rattachant de manière heuristique et simultanée à plusieurs de ces objectifs, plutôt que comme une liste de points techniques répondant à une fonction bien précise et cloisonnée. Pour s'enrichir et se pérenniser, le projet doit évoluer et associer sans cesse des acteurs de différents milieux au sein d'une même action. Une telle organisation, parce qu'elle rapproche chacun d'entre nous autour d'intérêts communs et publics, est essentielle pour fédérer les acteurs des filières de l'architecture autour de cette ambitieuse initiative.

Rapides, efficaces et ambitieux, en 6 mois les acteurs de l'architecture démontrent leur capacité d'organisation et d'anticipation

- **15 juillet 2015** : diffusion de l'Appel collectif pour une Région Architecture, levier des dynamiques d'édification de la région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine.
- **06 novembre 2015** : premières Assises de l'architecture en Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine à l'École d'architecture de Nancy.
- **18 novembre 2015** : annonce des 11 premières grandes propositions de Région Architecture à l'École d'architecture de Strasbourg.
- **20 janvier 2016** : présentation des vœux Région Architecture et du Livre blanc des acteurs de la filière de l'architecture simultanément aux sièges de l'Ordre des architectes à Strasbourg, Châlons-en-Champagne et Nancy.

**6 AXES STRATÉGIQUES
POUR ACCÉLÉRER
NOTRE MARCHÉ
VERS UNE FILIÈRE
D'EXCELLENCE EN
ARCHITECTURE**

AXE 1 Renforcer les synergies entre enseignement, recherche et métiers, accélérer la montée vers l'excellence d'une filière de l'architecture attractive mise au service des habitants du Grand Est

Rares sont les régions de France qui disposent d'un tissu académique aussi développé que l'Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine dans le domaine de l'architecture. La nouvelle région jouit de la présence simultanée de 3 écoles d'architecture, associées aux universités et aux grandes écoles, accompagnées de leurs réseaux de partenaires, d'architectes praticiens, de laboratoires de recherche et de pôles de compétitivité reconnus. Elle compte 1 950 entreprises d'architecture, réparties sur l'ensemble du territoire, en contact quotidien avec le reste des acteurs de la filière : maîtres d'ouvrages, entreprises et artisans. Certaines sont très impliquées dans le monde de l'enseignement. Si le mouvement est amorcé, leur implication dans la recherche, en lien avec les laboratoires, est à développer dans les prochaines années. Nous pouvons être les premiers à nous mobiliser pour faire de ce potentiel une force inégalée pour la constitution d'une filière d'excellence en architecture, reconnue sur le plan national et européen. Réunis ensemble autour de la même volonté de mettre la filière du cadre bâti au service de l'édification de la nouvelle identité régionale, il nous semble essentiel de :

- *renforcer les synergies entre enseignement, recherche et métiers ;*
- *développer sur l'ossature des grandes écoles et des structures professionnelles les outils de mise en place pour une Recherche & Développement en lien direct avec les conditions du terrain ;*
- *soutenir les pratiques innovantes, en créant notamment des outils législatifs et financiers épaulant des réalisations expérimentales.*

- Proposition 1 •**
 Structurer l'ambition de la filière de l'architecture autour d'une candidature au PIA 2 ou 3 afin de viser l'excellence (Axes 1, 3, 5)
- Proposition 2 •**
 Placer 50 doctorants dans les entreprises de la filière de l'architecture (Axes 1, 3)
- Proposition 3 •**
 Créer une plateforme de coopération entre les acteurs de la filière pour développer la recherche et l'innovation en architecture dans la région (Axes 1, 3)
- Proposition 4 •**
 Monter une cellule de conseil et d'accompagnement destinée aux agences d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour accélérer le développement de la recherche en entreprise (Axes 1, 3)
- Proposition 5 •**
 Développer la formation doctorale, valoriser les stages orientés recherche et à terme créer une école doctorale Architecture-Urbanisme-Paysage (Axe 1)
- Proposition 6 •**
 Numériser et rendre accessibles les ressources documentaires des écoles d'architecture, notamment les diplômes, autour de thématiques identifiées (Axes 1, 5)
- Proposition 7 •**
 Mettre en place des chantiers-écoles démonstrateurs architecturaux dans plusieurs friches de la région (Axes 1, 3)
- Proposition 8 •**
 Développer et valoriser la HMONP, une opportunité de formation en entreprise en région (Axe 1)
- Proposition 9 •**
 Consolider et mettre en réseau les dispositifs existants de professionnalisation et d'insertion des jeunes diplômés en architecture (Axe 1)

Proposition 10 •



Saisir l'opportunité offerte par les grandes transitions pour poursuivre la mise à jour continue des savoirs architecturaux opérationnels enseignés et développer le niveau de compétitivité de la filière (Axes 1, 3)

Proposition 11 •



Mettre en place des chaires de recherche et d'innovation en architecture en lien avec les entreprises de la région (Axes 1, 5)

Proposition 12 •



Avec les habitants, initier 50 « Green Deal Architectures », réalisations architecturales expérimentales et démonstratives dans le cadre de marchés publics innovants (Axes 1, 3, 6)

Proposition 14 •



Élaborer une formation post-diplôme internationale sur la transformation architecturale du patrimoine militaire et industriel (Axes 1, 2)

Proposition 15 •



Coordonner et développer des projets de recherche croisant des approches physiques et culturelles autour du bâti existant pour engager et réussir la transition énergétique (Axes 1, 2)

Proposition 16 •



Ouvrir un champ de recherche et de commande spécifiques sur l'application du processus du BIM dans la rénovation des architectures existantes (Axes 1, 2, 3)

Proposition 17 •



Développer les expériences pédagogiques « hors les murs », laboratoires d'idées au contact des territoires et des acteurs du Grand Est (Axes 1, 2, 5, 6)

Proposition 24 •



Développer les missions d'architectes-conseils des intercommunalités pour mettre à profit leurs capacités d'expertise de proximité (Axes 1, 3, 5)

Proposition 25 •



Accélérer la formation sur le BIM favorisant les synergies entre tous les acteurs de la filière de l'architecture dans le Grand Est (Axes 1, 3)

Proposition 26 •



Poursuivre le développement des modules d'enseignement transfrontaliers au sein des cursus de formations initiales et spécialisées des architectes (Axes 1, 2, 4)

Proposition 27 •



Soutenir et faciliter les stages professionnels pour les étudiants en architecture dans les agences implantées dans les pays frontaliers (Axes 1, 4)

Proposition 32 •



Monter un atelier rural participatif d'architecture pour mieux former les jeunes architectes et révéler les nouvelles richesses des territoires (Axes 1, 2, 5, 6)

Proposition 33 •



Mettre en place une Université d'été de l'architecture pour renforcer l'enseignement de l'architecture en Champagne-Ardenne (Axes 1, 2, 5)

Proposition 35 •



Produire un cycle de grandes expositions thématiques sur les patrimoines architecturaux communs de la région et renforcer le marketing territorial (Axes 1, 2, 6)

Proposition 39 •



Mettre en partage l'architecture en proposant des formations permanentes pour les élus, les services administratifs et les autres acteurs de la filière de l'architecture et de la construction (Axes 1, 5, 6)

Proposition 40 •



Développer l'éducation architecturale en milieu scolaire (Axes 1, 6)

Proposition 41 •



Publier et diffuser notamment dans les universités européennes, les thèses et études scientifiques menées dans la région sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage (Axes 1, 4, 6)

AXE 2 Tirer parti des potentiels et des richesses des architectures quotidiennes d'hier, d'aujourd'hui et de demain

Le patrimoine au sens large, entendu comme l'architecture et les villes existantes, fait actuellement l'objet de plus de la moitié des travaux du marché. S'il ne constitue encore qu'un quart des commandes des architectes, il sera amené à devenir le champ principal du développement de demain, et se présente, tant dans ses aspects techniques, programmatiques ou culturels, comme l'un des grands enjeux futurs d'une architecture engagée dans la transition énergétique. Les acteurs du cadre bâti doivent se saisir de cet objet d'étude et de ce marché, et révéler à tous les niveaux les potentiels qu'il offre dans l'édification de la Région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine. Pour réinvestir nos héritages architecturaux et agir avec plus de justesse et d'efficacité sur l'existant, il faut :

- *faire des patrimoines architecturaux, urbains et paysagers, un vecteur de construction de l'identité de la grande région, en développant la recherche pour la connaissance et la valorisation de grandes thématiques transversales ;*
- *renforcer dans la formation initiale et continue l'étude du patrimoine, orientée sur les spécificités de nos régions pour stimuler l'innovation dans la transformation et l'adaptation architecturale ;*
- *se doter d'outils d'analyse plus performants alliés au développement d'une recherche opératoire sur la question de la rénovation énergétique de l'existant.*

Proposition 13 •



Maintenir le niveau d'attractivité de nos patrimoines en renforçant le suivi des interventions sur les monuments et espaces protégés (Axe 2)

Proposition 14 •



Élaborer une formation post-diplôme internationale sur la transformation architecturale du patrimoine militaire et industriel (Axes 1, 2)

Proposition 15 •



Coordonner et développer des projets de recherche croisant des approches physiques et culturelles autour du bâti existant pour engager et réussir la transition énergétique (Axes 1, 2)

Proposition 16 •



Ouvrir un champ de recherche et de commande spécifiques sur l'application du processus du BIM dans la rénovation des architectures existantes (Axes 1, 2, 3)

Proposition 17 •



Développer les expériences pédagogiques « hors les murs », laboratoires d'idées au contact des territoires et des acteurs du Grand Est (Axes 1, 2, 5, 6)

Proposition 26 •



Poursuivre le développement des modules d'enseignement transfrontaliers au sein des cursus de formations initiales et spécialisées des architectes (Axes 1, 2, 4)

Proposition 30 •



Couvrir les territoires ruraux par l'action d'une Union Régionale des CAUE (Axes 2, 5)

Proposition 31 •



Mettre en place un programme pilote de 50 PLU architecturaux et patrimoniaux dans les territoires ruraux (Axes 2, 5)

Proposition 32 •



Monter un atelier rural participatif d'architecture pour mieux former les jeunes architectes et révéler les nouvelles richesses des territoires (Axes 1, 2, 5, 6)

Proposition 33 •



Mettre en place une Université d'été de l'architecture pour renforcer l'enseignement de l'architecture en Champagne-Ardenne (Axes 1, 2, 5)

Proposition 34 •



Organiser ensemble aux quatre coins de la région, la première Journée européenne de Région Architecture (Axes 2, 4, 6)

Proposition 35 •



Produire un cycle de grandes expositions thématiques sur les patrimoines architecturaux communs de la région et renforcer le marketing territorial (Axes 1, 2, 6)

AXE 3 Structurer et valoriser la filière économique de l'architecture en développant les filières locales, observer et accompagner les mutations des métiers

L'architecture au sens large regroupe près de 40 000 entreprises de conception et de construction dans notre région. Parce que l'architecte, notamment dans son rôle de conception et de prescription, se trouve à l'interface de tout un pan des dynamiques de la région, actionner le levier de l'architecture revient à agir sur une multitude d'économies, de domaines de recherche et d'innovation. Cette vision large et globale trouve toute sa place dans une politique régionale pour l'architecture.

Tous ses acteurs peuvent constituer une force économique, industrielle, de recherche et de développement inestimable pour les territoires de la nouvelle région, s'ils se structurent mieux encore au sein d'une filière cohérente, équilibrée et compétitive. Ensemble avec les pouvoirs publics, en reconnaissant que leurs intérêts convergent avec les enjeux que pose la constitution de la nouvelle région, les acteurs de l'architecture peuvent construire et valoriser une filière du cadre bâti en accord avec leur avenir commun et développer tout son potentiel en terme d'économie, d'emploi, d'export, de création, de recherche et d'innovation, en :

- créant une plateforme commune aux acteurs du cadre bâti, recensant les concepteurs, architectes, entrepreneurs, artisans, industriels de nos territoires ;*
- promouvant une culture du Bien-Construire identifiée à notre grande région ;*
- privilégiant les ressources, les productions et savoir-faire locaux, pour inciter au développement de cycles économiques régionaux, courts et plus vertueux écologiquement ;*
- nous dotant de moyens d'observation et de suivi de la santé des métiers du cadre bâti, pour recenser les évolutions, prévoir les tendances, détecter les pratiques innovantes, ou accompagner les mutations des métiers.*

Proposition 1 •



Structurer l'ambition de la filière de l'architecture autour d'une candidature au PIA 2 ou 3 afin de viser l'excellence (Axes 1, 3, 5)

Proposition 2 •



Placer 50 doctorants dans les entreprises de la filière de l'architecture (Axes 1, 3)

Proposition 3 •



Créer une plateforme de coopération entre les acteurs de la filière pour développer la recherche et l'innovation en architecture dans la région (Axes 1, 3)

Proposition 4 •



Monter une cellule de conseil et d'accompagnement destinée aux agences d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour accélérer le développement de la recherche en entreprise (Axes 1, 3)

Proposition 7 •



Mettre en place des chantiers-écoles démonstrateurs architecturaux dans plusieurs friches de la région (Axes 1, 3)

Proposition 10 •



Saisir l'opportunité offerte par les grandes transitions pour poursuivre la mise à jour continue des savoirs architecturaux opérationnels enseignés et développer le niveau de compétitivité de la filière (Axes 1, 3)

Proposition 12 •



Avec les habitants, initier 50 « Green Deal Architectures », réalisations architecturales expérimentales et démonstratives dans le cadre de marchés publics innovants (Axes 1, 3, 6)

Proposition 16 •



Ouvrir un champ de recherche et de commande spécifiques sur l'application du processus du BIM dans la rénovation des architectures existantes (Axes 1, 2, 3)

Proposition 18 •



Ouvrir un portail internet « Région Architecture » favorisant la collaboration, la valorisation et l'export de la filière de l'architecture (Axes 3, 4, 6)



Créer un Observatoire des pratiques et des produits de la filière de l'architecture permettant de capitaliser les innovations (Axes 3, 4, 5)



Organiser un palmarès « Région Architecture » afin de valoriser les synergies entre les acteurs de la filière (Axes 3, 6)



Soutenir l'installation des jeunes entreprises d'architecture en région et les accompagner dans leurs développements et diversifications (Axe 3)



Développer les coopérations locales entre concepteurs et constructeurs dans la filière de l'architecture (Axes 3, 4)



Améliorer les modalités des procédures MAPA pour faciliter l'innovation et la création architecturales (Axes 3, 4)



Développer les missions d'architectes-conseils des intercommunalités pour mettre à profit leurs capacités d'expertise de proximité (Axes 1, 3, 5)



Accélérer la formation sur le BIM favorisant les synergies entre tous les acteurs de la filière de l'architecture dans le Grand Est (Axes 1, 3)



Créer une revue « Région Architecture » permettant de valoriser les ressources, les savoir-faire et l'image de marque de la filière de l'architecture notamment à l'export ; ouvrir des rubriques « architecture » dans les revues existantes (Axes 3, 6)

Place Stanislas
Nancy
Emmanuel Héré, architecte



Salle polyvalente
Neuville-sur-Seine
Colomès et Nomdedeu, architectes



Salle des Fêtes
Mussig
Formats Urbains, architectes associés



Maison de l'énergie, centrale photovoltaïque
Toul
Cartignies et Canonica, architectes



AXE 4 Consolider l'image de marque et la compétitivité de la filière et accompagner l'exportation des compétences et savoir-faire de l'architecture et de la construction

Face à la baisse inévitable de la commande publique, il faut, à l'instar d'autres régions européennes, orienter notre filière vers l'export en valorisant notamment notre position frontalière. Consolider les capacités d'export des compétences de la filière démultiplie ses potentiels de développement et lui assure un rayonnement reconnu au cœur de l'Europe, aux portes de marchés très importants. S'exporter, c'est aussi travailler dans les régions françaises voisines, profiter de la nouvelle façade francilienne et gagner des parts de marché au niveau national. Une telle capacité présuppose que notre expertise et notre compétitivité soient stimulées et augmentées, notamment par la recherche et l'innovation, et que les savoir-faire des acteurs du Grand Est soient mis en avant par une politique de valorisation à l'extérieur de la région. Cela implique :

- *de constituer en amont une culture académique architecturale ouverte au contexte européen frontalier, pour former des jeunes diplômés familiarisés avec les pratiques de nos voisins ;*
- *d'harmoniser les conditions d'exercice de la profession, en nous inspirant de ce qui se fait de mieux au sein des différents pays que nous côtoyons ;*
- *de reconsidérer les exigences en terme de performances constructives que nous appliquons pour l'instant sur nos territoires, afin de prendre une longueur d'avance dans ce domaine ;*
- *de guider les acteurs dans leur démarche d'exportation.*



Proposition 18 •

Ouvrir un portail internet « Région Architecture » favorisant la collaboration, la valorisation et l'export de la filière de l'architecture (Axes 3, 4, 6)



Proposition 19 •

Créer un Observatoire des pratiques et des produits de la filière de l'architecture permettant de capitaliser les innovations (Axes 3, 4, 5)

Proposition 22 •



Développer les coopérations locales entre concepteurs et constructeurs dans la filière de l'architecture (Axes 3, 4)

Proposition 23 •



Améliorer les modalités des procédures MAPA pour faciliter l'innovation et la création architecturales (Axes 3, 4)

Proposition 26 •



Poursuivre le développement des modules d'enseignement transfrontaliers au sein des cursus de formations initiales et spécialisées des architectes (Axes 1, 2, 4)

Proposition 27 •



Soutenir et faciliter les stages professionnels pour les étudiants en architecture dans les agences implantées dans les pays frontaliers (Axes 1, 4)

Proposition 28 •



Développer les échanges autour des pratiques des acteurs de l'architecture avec nos voisins européens, les capitaliser pour mieux anticiper les mutations (Axe 4)

Proposition 29 •



Favoriser l'échange de jurés et d'experts en architecture avec les pays européens voisins notamment lors des concours d'architecture et d'urbanisme (Axe 4)

Proposition 34 •



Organiser ensemble aux quatre coins de la région, la première Journée européenne de Région Architecture (Axes 2, 4, 6)

Proposition 41 •



Publier et diffuser notamment dans les universités européennes, les thèses et études scientifiques menées dans la région sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage (Axes 1, 4, 6)

AXE 5 Apporter des réponses concrètes et localisées aux grandes transitions et défis sociétaux dans les métropoles comme dans les territoires ruraux

Le Grand Est regroupe des territoires aux densités, aux économies, aux dynamiques urbaines et patrimoniales très diversifiées. Dans la filière du cadre bâti, particulièrement dans le domaine du conseil architectural, l'architecture peut aider à faire de la nouvelle région une entité plus forte que la simple juxtaposition des territoires de l'Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine. Nous pouvons contribuer à construire un projet territorial plus équitable et plus cohérent, mis au service des habitants et des collectivités de notre région pour réduire les déséquilibres territoriaux, en :

- développant des programmes de recherche-action s'appuyant sur les richesses spécifiques de chaque territoire ;
- augmentant la couverture des instances de conseil architectural à tous les territoires, afin que tous les habitants du Grand Est puissent bénéficier de cette compétence à laquelle ils ont droit ;
- lançant des programmes de conseil renforcé, prospectifs et expérimentaux, aux communes désireuses de s'engager plus activement dans des réflexions autour de l'aménagement de leur territoire.

Proposition 1 •



Structurer l'ambition de la filière de l'architecture autour d'une candidature au PIA 2 ou 3 afin de viser l'excellence (Axes 1, 3, 5)

Proposition 6 •



Numériser et rendre accessibles les ressources documentaires des écoles d'architecture, notamment les diplômes, autour de thématiques identifiées (Axes 1, 5)

Proposition 11 •



Mettre en place des chaires de recherche et d'innovation en architecture en lien avec les entreprises de la région (Axes 1, 5)

Proposition 17 •



Développer les expériences pédagogiques « hors les murs », laboratoires d'idées au contact des territoires et des acteurs du Grand Est (Axes 1, 2, 5, 6)

Proposition 19 •



Créer un Observatoire des pratiques et des produits de la filière de l'architecture permettant de capitaliser les innovations (Axes 3, 4, 5)

Proposition 24 •



Développer les missions d'architectes-conseils des intercommunalités pour mettre à profit leurs capacités d'expertise de proximité (Axes 1, 3, 5)

Proposition 30 •



Couvrir les territoires ruraux par l'action d'une Union Régionale des CAUE (Axes 2, 5)

Proposition 31 •



Mettre en place un programme pilote de 50 PLU architecturaux et patrimoniaux dans les territoires ruraux (Axes 2, 5)

Proposition 32 •



Monter un atelier rural participatif d'architecture pour mieux former les jeunes architectes et révéler les nouvelles richesses des territoires (Axes 1, 2, 5, 6)

Proposition 33 •



Mettre en place une Université d'été de l'architecture pour renforcer l'enseignement de l'architecture en Champagne-Ardenne (Axes 1, 2, 5)

Proposition 39 •



Mettre en partage l'architecture en proposant des formations permanentes pour les élus, les services administratifs et les autres acteurs de la filière de l'architecture et de la construction (Axes 1, 5, 6)

AXE 6 Partager la connaissance, fédérer les habitants autour de l'architecture et les rendre acteurs de leur cadre de vie

Nous vivons tous dans l'architecture, qu'elle soit d'hier ou d'aujourd'hui. Elle nous abrite, accueille nos activités, permet, incite, mais aussi limite, interdit parfois.

L'architecture est omniprésente, et jusque dans ses formes domestiques et quotidiennes, elle conditionne nos modes de vie autant qu'elle les reflète. Et pourtant, la connaissance que nous en avons est particulièrement limitée, gageant de fait la capacité de tout un chacun à être acteur éclairé de l'amélioration permanente de nos cadres de vie bâtis.

Parce que l'architecture est une richesse commune, publique, pérenne et profitable à tous, elle doit être le fruit d'une vision et d'une action participatives engageant autant les habitants que les experts. Pour cela, l'édification collective d'un cadre de vie à l'image des aspirations d'une société épanouie et cultivée, basé sur la reconnaissance des compétences et des apports évidents de la fonction de l'architecte, passe nécessairement par la mise en partage des connaissances et des savoirs fondamentaux de l'architecture.

Nous pouvons poursuivre cet objectif en :

- sensibilisant tous les publics, actuels et futurs habitants, décideurs, aménageurs, écoliers, étudiants afin notamment de les rendre acteurs de leurs architectures ;
- développant des actions participatives autour des patrimoines et des actions de transformation du cadre de vie.



Proposition 12 •

Avec les habitants, initier 50 « Green Deal Architectures », réalisations architecturales expérimentales et démonstratives dans le cadre de marchés publics innovants (Axes 1, 3, 6)



Proposition 17 •

Développer les expériences pédagogiques « hors les murs », laboratoires d'idées au contact des territoires et des acteurs du Grand Est (Axes 1, 2, 5, 6)



Proposition 18 •

Ouvrir un portail internet « Région Architecture » favorisant la collaboration, la valorisation et l'export de la filière de l'architecture (Axes 3, 4, 6)



Proposition 20 •

Organiser un palmarès « Région Architecture » afin de valoriser les synergies entre les acteurs de la filière (Axes 3, 6)



Proposition 32 •

Monter un atelier rural participatif d'architecture pour mieux former les jeunes architectes et révéler les nouvelles richesses des territoires (Axes 1, 2, 5, 6)



Proposition 34 •

Organiser ensemble aux quatre coins de la région, la première Journée européenne de Région Architecture (Axes 2, 4, 6)



Proposition 35 •

Produire un cycle de grandes expositions thématiques sur les patrimoines architecturaux communs de la région et renforcer le marketing territorial (Axes 1, 2, 6)



Proposition 36 •

Créer une revue « Région Architecture » permettant de valoriser les ressources, les savoir-faire et l'image de marque de la filière de l'architecture notamment à l'export ; ouvrir des rubriques « architecture » dans les revues existantes (Axes 3, 6)



Proposition 37 •

Dessiner une grande fresque numérique et participative « Ma Région Architecture » en Grand Est (Axe 6)

Proposition 38 •



Faire du concours d'architecture un sujet de recherche et un lieu de débat public et populaire (Axe 6)

Proposition 39 •



Mettre en partage l'architecture en proposant des formations permanentes pour les élus, les services administratifs et les autres acteurs de la filière de l'architecture et de la construction (Axes 1, 5, 6)

Proposition 40 •



Développer l'éducation architecturale en milieu scolaire (Axes 1, 6)

Proposition 41 •



Publier et diffuser notamment dans les universités européennes, les thèses et études scientifiques menées dans la région sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage (Axes 1, 4, 6)

**41 PROPOSITIONS
POUR AGIR ENSEMBLE
AU SERVICE DES
HABITANTS DE TOUS LES
TERRITOIRES**

Office du tourisme
Strasbourg
Rouby et Hemmerlé, architectes



Maison de Jean Prouvé
Nancy
Jean Prouvé



Maison et agence d'architecture
Neuville-sur-Seine
Hérard et da Costa, architectes



Réhabilitation de l'immeuble CIC Est
Nancy
Maurand et Vermeil, architectes



Proposition 1 •



Structurer l'ambition de la filière de l'architecture autour d'une candidature au PIA 2 ou 3 afin de viser l'excellence (Axes 1, 3, 5)

La nouvelle région dispose de véritables acquis et atouts dans le domaine de l'architecture : un réseau de trois écoles d'architecture formant 2 000 étudiants, des pôles de compétitivité reconnus liés aux filières de l'architecture, plusieurs laboratoires de recherche, 1 950 entreprises d'architecture réparties sur tout le territoire, elles-mêmes liées quotidiennement à des entreprises locales du bâtiment. Nous proposons d'inscrire notre initiative à l'échelle nationale dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir 2 ou 3 en lien avec nos universités partenaires afin de ***consolider nos acquis scientifiques et développer une filière d'excellence régionale avec une visibilité internationale.*** À l'instar de l'I-SITE de l'UDL ou de l'IDEX de l'Unistra, une candidature Région Architecture constituera un cadre favorable pour un renforcement des alliances, des synergies et des convergences entre les disciplines et acteurs de la filière. Elle offrira une plateforme de coopération permettant d'accélérer, par le biais de la recherche, l'innovation et le développement de relais de croissance durable en région.

Proposition 2 •



Placer 50 doctorants dans les entreprises de la filière de l'architecture (Axes 1, 3)

Face aux défis lancés par les grandes transitions sociétales, l'excellence de la filière de l'architecture passe par le développement rapide de la recherche et de l'innovation. C'est au prix de ce développement que pourront être mis au point, au sein des entreprises d'architecture, les méthodes et solutions permettant d'apporter des réponses concrètes aux nouveaux défis, sur le terrain. Force est de constater que les entreprises de la filière de l'architecture, bien que disposant d'un fort potentiel d'innovation, restent éloignées des dispositifs de droits communs utilisés par les autres secteurs économiques pour faire de la R&D.

À l'horizon 2022, nous proposons donc d'augmenter l'attractivité scientifique et professionnelle de notre région en recrutant au niveau international 50 doctorants en architecture dans les entreprises de la filière notamment en utilisant les dispositif CIFRE. Déjà utilisé par d'autres secteurs économiques, le dispositif **doctorants en entreprises confèrera un triple bénéfice** : pour **les entreprises**, il permettra d'accélérer la Recherche & Développement pour accroître leur compétitivité sur des niches d'excellence, que ce soit par exemple pour répondre à de nouveaux types de commandes ou d'interventions identifiées par une agence d'architecture, la mise au point de nouveaux éléments de construction en lien avec un industriel ou encore l'exploitation d'une ressource constructive locale ; **pour le doctorant**, il permettra d'obtenir un diplôme supplémentaire doublé d'une première expérience professionnelle fortement valorisable à l'international ; **pour les écoles d'architecture**, il permettra d'accélérer le renouvellement et le progrès des savoirs et savoir-faire enseignés.

Proposition 3 •



Créer une plateforme de coopération entre les acteurs de la filière pour développer la recherche et l'innovation en architecture dans la région (Axes 1, 3)

Pour réussir la structuration pionnière de la filière de l'architecture autour de la recherche et développement, il est important d'établir une situation permettant un meilleur partage des cultures entre milieux de la formation, de la recherche et de la profession. Cette situation de partage doit pouvoir évoluer rapidement vers **une véritable mise en synergie des compétences et des objectifs scientifiques, économiques et culturels de la filière de l'architecture**. Aussi, nous proposons de créer une plateforme régionale de coopération entre les acteurs de la filière permettant de développer rapidement la recherche et l'innovation en architecture. Cet outil coopératif aura un rôle structurant pour la filière et jouera le rôle d'accélérateur de la mise en lien des acteurs : les entreprises, les doctorants, les écoles et les laboratoires, mais aussi les industriels et plus

largement les acteurs de la construction. Avec l'ensemble des parties prenantes, cette plateforme assurera ***une veille stratégique et prospective***, et identifiera les sujets de recherche-innovation émergents. Elle pourra publier ***des appels à projets dédiés*** en partenariat avec les universités et EPST en région. Elle capitalisera les retours d'expérience, ***communiquera sur la recherche architecturale*** et particulièrement les recherches et innovations portées par les doctorants en entreprises. Elle accompagnera et consolidera ***les démarches de transfert technologique*** en lien avec les deux SATT de la région. Elle veillera aussi à assurer une solidarité entre les acteurs en créant notamment ***un fonds de bourse*** chargé de soutenir des thèses de recherches plus fondamentales.

Proposition 4 •



Monter une cellule de conseil et d'accompagnement destinée aux agences d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour accélérer le développement de la recherche en entreprise (Axes 1, 3)

Alors qu'elles sont très souvent investies dans des activités d'innovation, les entreprises d'architecture ont jusqu'à récemment très peu fait appel aux dispositifs de droit commun pour installer une véritable activité de R&D d'entreprise. Il y a là un véritable potentiel de développement économique pour la région à saisir. Aussi, en complément de la plateforme de coopération pour la recherche et l'innovation en architecture (cf. proposition 3), nous proposons de mettre en place une cellule d'accompagnement et de conseils aux agences d'architecture, d'urbanisme et de paysage afin de les aider à bénéficier des dispositifs nationaux d'aide à la recherche et l'innovation. ***La cellule rassemblera et mettra à disposition des entreprises l'ensemble des informations techniques, juridiques et financières utiles.*** Enfin avec l'aide de partenaires spécialisés en région, elle les accompagnera dans leurs démarches et le montage financier de leur projet de recherche (CIFRE, CIR, CII...).

Proposition 5 •



Développer la formation doctorale, valoriser les stages orientés recherche et à terme créer une école doctorale Architecture-Urbanisme-Paysage (Axe 1)

Depuis quelques années, le cycle doctoral est suivi par un nombre croissant d'étudiants en architecture. Cela tient notamment à la récente création du doctorat en architecture, mais aussi à un intérêt croissant pour les jeunes diplômés de master à poursuivre leurs études par la recherche. Ils entendent dans cet engagement participer aux progrès des savoirs et savoir-faire de la discipline mais aussi s'installer dans une perspective professionnelle plus exigeante et conforme à de nombreux autres pays européens. Afin d'accompagner ce mouvement et d'éviter notamment que nos candidats ne partent pour d'autres universités, nous proposons de consolider la formation doctorale en architecture dans la région. D'une part en **augmentant notre capacité de suivi des travaux de recherche** par un nombre accru d'enseignants HDR. Ensuite, en **favorisant au sein des cursus les diplômés avec mention Recherche**, notamment en développant des séminaires de projets spécifiques inter-écoles. Enfin, **en soutenant les stages orientés Recherche**, encore peu répandus dans la formation architecturale, notamment en introduction à un doctorat en CIFRE. A terme nous proposons, en lien avec les 5 établissements universitaires que compte la région, de créer une école doctorale architecture-urbanisme-paysage.

Proposition 6 •



Numériser et rendre accessibles les ressources documentaires des écoles d'architecture, notamment les diplômés, autour de thématiques identifiées (Axes 1, 5)

Les fonds documentaires des écoles d'architecture de la région totalisent quelques 40 000 ouvrages pour la plupart spécifiques et qui ne se retrouvent pas dans les bibliothèques universitaires. Il s'agit là du plus grand fond documentaire dédié dans la région. La capitalisation et l'accès aux ressources documentaires en architecture, construction, urbanisme et paysage, sont le gage de l'amélioration de l'enseignement,

mais aussi de la compétitivité des entreprises d'architecture. Nous proposons de mettre au point un plan de numérisation de ces fonds qui permettra de mutualiser ces documents pour créer **le plus grand centre de ressources dématérialisé accessible en tout point de la région**, sur les thématiques régionales porteuses et identifiées. Ce fonds pourra être complété par les nombreux projets de fins d'études des diplômés en architecture qui dans la plupart des cas portent sur des sites et problématiques de la région et constituent de fait un laboratoire d'idées sans précédent. Cette documentation numérisée pourra aussi être mise en lien avec la bibliothèque numérique de thèses que met en œuvre la CAPA.

Proposition 7 •



Mettre en place des chantiers-écoles démonstrateurs architecturaux dans plusieurs friches de la région (Axes 1, 3)

Les métiers de la filière, s'ils sont très diversifiés, se retrouvent tous autour du chantier, lieu emblématique et concret où le projet passe collectivement du virtuel au réel par l'acte de construction. Malgré les stages, cette mise en situation professionnelle quotidienne du chantier n'est que peu présente dans la formation initiale des architectes. Les raisons sont évidentes : l'objet d'étude et d'apprentissage des étudiants en architecture n'est pas réductible à une pratique d'expériences en laboratoire ou en atelier artistique. Les trop rares expérimentations d'architecture en grandeur réelle démontrent l'efficacité évidente d'une présence plus accrue de la pratique du chantier dans la formation initiale.

En permettant des allers-retours entre théorie et pratique, elle offre aux jeunes la possibilité d'apprendre mieux, plus et plus vite. Nous proposons d'installer, avec l'appui des collectivités intéressées, des chantiers-écoles démonstrateurs dans plusieurs friches de la région à l'image de la démonstration Canopée architecturale et urbaine à Lunéville. Agissant sur le temps long, **ces chantiers constitueront des moments d'échange et d'apprentissage entre les métiers, mais aussi avec les habitants et les services publics.** Installés dans des édifices ou sur des sites inutilisés, ils permettront d'aborder en grandeur réelle les différentes phases du projet

Hauteurs de Spicheren
vue sur le bassin houiller
entre Forbach et Völklingen



Collège Jean Mentel
Sélestat
Aubry et Lieutier, architectes



Maison à pans de bois
Troyes



Foyer Protestant Mélanie
Strasbourg
Aubry & Lieutier, architectes



architectural, de la conception à la construction. Prenant exemple sur des manifestations interdisciplinaires comme le Solar Decathlon Europe ou les Défis du bois à Epinal, ils réuniront ainsi les étudiants en architecture, des élèves ingénieurs, des compagnons et apprentis de la construction, encadrés par des acteurs de l'enseignement de l'architecture, des entrepreneurs, des acteurs publics de l'aménagement, autour de projets expérimentaux, **et répondront à des besoins collectifs et concrets**, utiles aux communes dans lesquels ils seront menés. Ils agiront comme des **vitrines d'architectures évolutives, invitant le public à venir tester des spatialités**, des ambiances, des matériaux et des techniques différentes, tout en les familiarisant avec le processus de conception de l'architecture.

Proposition 8 •



Développer et valoriser la HMONP, une opportunité de formation en entreprise en région (Axe 1)

L'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre est une formation post-master complémentaire nécessaire en France pour pratiquer le métier d'architecte, avec les responsabilités qui lui sont associées. Une certaine part de diplômés sortant de nos écoles n'a pas l'opportunité de passer cette habilitation faute de trouver un contrat de travail dans une entreprise d'architecture. Parallèlement les agences peinent à encadrer les candidats faute de temps et de moyens. Toutefois, cette formation particulière à la profession peut être considérée comme une base solide pour la constitution **d'un outil de professionnalisation de haut niveau**, à l'image des MBA recherchés dans le monde du commerce, associant des savoirs théoriques et une période de mise en pratique professionnelle. Nous proposons d'augmenter la couverture de cette formation, en mettant en place des outils de **mise en relation entre entreprises d'architecture demandeuses et jeunes architectes** désireux d'obtenir leur HMONP. Une plateforme numérique pourra ainsi recenser les divers acteurs de cette démarche, en permettant également de créer, via le réseau des étudiants des écoles, **des situations de parrainage propices à leur insertion professionnelle** et au suivi de l'habilitation.

Nous proposons aussi, dans le cadre d'un fonds d'aide régional, **de soutenir la professionnalisation pédagogique des entreprises accueillantes**. S'appuyant sur le travail que fournira l'Observatoire des pratiques architecturales (cf. proposition 19), nous proposons également d'intégrer dans les attentes de la formation HMONP des écoles de la région **un volet d'harmonisation prenant en compte les compétences et qualifications attendues des architectes des pays frontaliers**. Notre région pourra ainsi se placer comme pionnière dans la formation d'architectes compétents à l'export, prêts à évoluer au sein du contexte européen.

Proposition 9 •



Consolider et mettre en réseau les dispositifs existants de professionnalisation et d'insertion des jeunes diplômés en architecture (Axe 1)

La formation initiale en architecture, à l'image d'autres grandes écoles, développe chez les jeunes diplômés un esprit d'entreprise. Dans les écoles d'architecture, cet esprit est notamment charpenté tout au long de la formation par un apprentissage qui se fait souvent à travers l'enseignement du projet, que ce soit individuel ou collectif. Cette aptitude, dont le débouché principal est la maîtrise d'œuvre, est cependant mobilisable dans de nombreux autres domaines professionnels. Si les jeunes diplômés sont doués d'une forte capacité d'inventivité, il importe toutefois de les aider au sortir de l'école et de mettre en place une dynamique de professionnalisation, d'insertion dans le monde du travail, voire de diversification des débouchés. Nous proposons, en lien avec les pôles PEPITE, de mettre en œuvre **les dispositifs spécifiques d'aide à la professionnalisation et à l'insertion des jeunes diplômés de la région**. L'école d'architecture de Nancy va ainsi mettre en place l'**ANCAs** (Atelier National des Collectifs d'Architectes) s'adressant particulièrement aux architectes engagés dans des pratiques collectives et collaboratives. L'école d'architecture de Strasbourg prévoit quant à elle de lancer la **Start JA**, fonctionnant comme un incubateur d'entreprises et dispensant aides et formations

autour de la gestion bureautique et numérique d'une entreprise d'architecture. Ces structures légères aideront les jeunes diplômés à faire leurs premiers pas dans la vie professionnelle afin d'être plus rapidement opérationnels. Plus largement, des espaces et des équipements destinés au co-working de jeunes équipes, tels que des Fab-Lab, pourront être adossés aux écoles. S'il n'existe pas de dispositif permettant d'accompagner les jeunes diplômés en Champagne-Ardenne à ce jour, l'avènement d'une nouvelle région devrait aider à résoudre ce handicap. Que ce soit dans un projet d'entrepreneuriat ou d'intrapreneuriat, **ces dispositifs régionaux aideront nos jeunes à devenir des chefs d'entreprises engagés et responsables, futurs employeurs** et force de proposition pour le développement de notre région.

Proposition 10 •



Saisir l'opportunité offerte par les grandes transitions pour poursuivre la mise à jour continue des savoirs architecturaux opérationnels enseignés et développer le niveau de compétitivité de la filière (Axes 1, 3)

La formation initiale de l'architecture tire son efficacité et sa performance de sa capacité à intégrer en continu les évolutions sociétales, économiques et technologiques, qui influent chacune à leur manière sur les savoirs et les pratiques de l'architecture. L'enseignement permet ainsi de former des architectes en phase, voire en avance sur les attentes de la société et capables **d'inventer des solutions architecturales concrètes pour y répondre**. Afin de maintenir la qualité de ces formations, les acteurs de la filière souhaitent, en collaboration avec les partenaires publics et privés intéressés, consolider leur capacité de veille et d'identification des sujets émergents de la société de demain. Ensuite, avec les dispositifs combinés des chaires de recherche (cf. proposition 11), des doctorants en entreprise (cf. proposition 2) et des chantiers-démonstrateurs (cf. proposition 7), nous proposons d'**accélérer le renouvellement des savoirs architecturaux opérationnels enseignés** dans les formations en région

en développant la recherche architecturale et urbaine notamment dans des domaines liés à la transition écologique, au vieillissement de la population ou encore à la révolution numérique. Ces thématiques nouvelles viendront ainsi enrichir de savoirs et savoir-faire architecturaux nouveaux les formations initiales, continues et spécialisées proposées, et consolideront le niveau de compétitivité des acteurs de la filière et des futurs architectes.

Proposition 11 •



Mettre en place des chaires de recherche et d'innovation en architecture en lien avec les entreprises de la région (Axes 1, 5)

Les chaires de recherche et d'innovation sont des dispositifs partenariaux largement utilisés pour leur souplesse qui permet des formats très divers. Elles ont souvent comme caractéristique commune de réunir des acteurs académiques, professionnels et économiques ainsi que des collectivités autour d'un thème de recherche, voire d'enseignement. Les chaires fonctionnent sur un projet scientifique et économique pluri-annuel partagé et évalué collectivement. Elles permettent notamment d'***attirer sur des projets à fort impact social, économique et culturel, des chercheurs et professionnels de renommée internationale.*** Alors que ces chaires sont largement répandues, il en existe très peu traitant de l'architecture. Pourtant, à l'orée du XXI^e siècle, nombreux sont les sujets qui demandent la fabrication de méthodes et de savoirs architecturaux nouveaux permettant d'accélérer l'émergence de réponses aux grands défis sociétaux et de générer des relais de croissance durable. Nous proposons donc, en lien avec la Stratégie Nationale pour l'Architecture, d'œuvrer avec les partenaires intéressés à l'installation de plusieurs chaires partenariales de recherche en architecture dans la région autour de thèmes fédérateurs. La région dispose en ce sens de plusieurs atouts et spécificités valorisables qui pourraient donner lieu à la création, à court terme et pour une période donnée, de chaires de recherche en architecture sur des thématiques porteuses comme la métropolisation, la transition énergétique, le bois, la silver économie, le vin ou encore le BIM. Intégrant les besoins et

les ressources des territoires, nos universités partenaires, les filières d'excellence, les pôles de compétitivité et les politiques de contractualisation, ces chaires de recherche viseront à stimuler et développer les potentiels de recherche déjà affirmés au sein de nos territoires, afin de prendre l'avantage dans un contexte international, fondé sur la recherche et l'innovation en architecture.



Avec les habitants, initier 50 « Green Deal Architectures », réalisations architecturales expérimentales et démonstratives dans le cadre de marchés publics innovants (Axes 1, 3, 6)

La plupart des innovations qui constituent aujourd'hui les caractères acquis de nos architectures quotidiennes sont nées de démarches et mises en œuvre expérimentales pour leur époque, répondant à des besoins nouveaux, et portées par des architectes, des constructeurs et des maîtres d'ouvrages pionniers et engagés. À petits pas, les expérimentations ont permis de faire progresser les connaissances sur l'architecture et la construction. En conséquence, elles ont permis d'édicter et de consolider collectivement les normes et réglementations qui assurent aujourd'hui la qualité des constructions, la sécurité des travailleurs, la santé et le confort de tous les usagers. Aujourd'hui, les défis posés par les grandes transitions économique, énergétique, démographique et numérique sont d'une telle ampleur qu'ils nous invitent, dans la filière du bâtiment plus particulièrement, **à simplifier l'expérimentation et son évaluation afin de faire progresser l'innovation et les savoirs en architecture, ainsi qu'en conséquence, les contrats normatifs et réglementaires.** Pour cela, il faut, en complément des recherches que propose de mener la filière, **rendre possibles les démonstrations en vraie grandeur** à l'image des opérations REX des années 1970. Pour ce faire, dans le cadre d'une politique de marché public innovant, nous proposons que soit lancé sur la période 2016-2022, un programme de 50 réalisations architecturales expérimentales et démonstratives réparties

sur le territoire, soutenues techniquement, juridiquement et financièrement. A l'image des « Green Deal » dans les Pays-Bas, ces opérations pourraient donner lieu dès la phase de programmation à ***l'élaboration d'un contrat d'expérimentation architecturale fixant les objectifs et les moyens de l'expérimentation*** réunissant l'État (par le biais de la Préfecture de région), le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les habitants et un laboratoire de recherche de la région. Le CSTB, la MAF, la CDC et d'autres acteurs de la filière pourraient venir consolider les partenariats. Suivant les territoires et les sujets traités, l'association de l'ANAH, de l'ADEME ou de l'ANRU pourrait être recherchée. Ce programme pilote de réalisations architecturales expérimentales en région, les « Green Deal Architectures », permettra de relancer et d'accélérer l'innovation afin de répondre aux besoins, usages et moyens des habitants.

Proposition 13 •



Maintenir le niveau d'attractivité de nos patrimoines en renforçant le suivi des interventions sur les monuments et espaces protégés (Axe 2)

Du bassin parisien jusqu'au Rhin, notre nouvelle région, terre d'accueil et d'échanges, dispose d'un patrimoine architectural, urbain et paysager riche, fruit de cultures et d'usages variés. Avec près de 4 000 monuments historiques et de nombreuses villes, quartiers, villages et paysages protégés au niveau national, la région jouit d'une belle attractivité culturelle et touristique qui se double aujourd'hui d'un rayonnement international avec 6 sites labellisés en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO. Le maintien et le développement de cette attractivité reposent sur ***notre capacité à assurer la conservation et la restauration de ces patrimoines, ainsi que leurs adaptations raisonnées aux usages d'aujourd'hui***, tout en poursuivant l'inventaire de nos richesses. Nous proposons, dans le cadre d'accords entre DRAC, CAUE et collectivités, de mettre en place un dispositif régional de proximité permettant d'***améliorer le suivi des interventions dans le bâti ancien en recourant à des architectes qualifiés*** chargés d'assurer le suivi

technique de nos patrimoines avec une plus grande réactivité et sans baisse du niveau d'expertise. En effet, aujourd'hui les professionnels qui œuvrent au quotidien sur le patrimoine avec la CRMH, qu'ils soient ABF sur les espaces protégés ou ACMH sur les monuments, ne sont pas assez nombreux pour répondre aux attentes des propriétaires et collectivités. Les délais s'allongent surtout par manque de disponibilité de ces experts chargés d'instruire les autorisations de travaux sur le patrimoine inscrit ou classé. Le dispositif proposé reposerait sur des vacations de conseils et d'aide à l'instruction des dossiers portant sur les monuments historiques et les espaces protégés.

Proposition 14 •



Élaborer une formation post-diplôme internationale sur la transformation architecturale du patrimoine militaire et industriel (Axes 1, 2)

Si notre région est riche de patrimoines, elle l'est plus particulièrement dans des types spécifiques comme l'architecture militaire et industrielle. Devenus plus rapidement obsolètes que d'autres patrimoines, ***nombre de ces édifices subsistent aujourd'hui à l'état de friches, en attente de nouvelles opportunités d'usages*** qui permettraient leur réhabilitation. Cette situation est sensiblement identique dans les pays voisins pareillement marqués par les conflits et l'industrie. Ces témoins architecturaux du passé peuvent, à l'instar de certains sites industriels frontaliers aujourd'hui reconnus par l'UNESCO, constituer des exemples fortement identitaires, participant à l'attractivité culturelle de notre région. Aussi nous proposons de développer, avec nos voisins européens et des partenaires comme les EPF de la région, ***une formation post-diplôme dédiée à la réhabilitation du patrimoine militaire et industriel, plus particulièrement orientée sur les œuvres du XX^e siècle***. Cette formation visera à fournir aux professionnels les outils de la connaissance et de la compréhension de ces patrimoines ; puis parallèlement à identifier des opportunités et des potentialités d'usages dans le but de ***définir les projets et opérations de réhabilitation adéquates***.

Cristalleries
Vallérysthal



Maison passive
Gueux
Jean-Philippe Thomas, architectes



Les Grands Moulins Vilgrain
Nancy
Le Bourgeois et Haug, architectes



Siège de Mulhouse Habitat
Mulhouse
Formats Urbains, architectes associés



Proposition 15 •



Coordonner et développer des projets de recherche croisant des approches physiques et culturelles autour du bâti existant pour engager et réussir la transition énergétique (Axes 1, 2)

Réussir la transition énergétique sur les architectures existantes passe par une meilleure connaissance de ce que l'on pourrait appeler l'écosystème du bâti ancien. Elle exige un diagnostic précis qui doit prendre en considération sur un même objet structures, matériaux, environnement extérieur, usages et cultures. La réappropriation d'un édifice ancien et sa remise à niveau architecturale, notamment énergétique, ne peuvent s'émanciper d'une analyse cohérente de ses principes constructifs et physiques, ainsi que de ses pathologies qu'une instrumentation de pointe est à même d'évaluer. Elle passe aussi par une compréhension de son histoire technique, sociale, culturelle et artistique. C'est au prix de ce diagnostic fin répété sur un corpus suffisamment représentatif que les méthodes et arguments pourront être élaborés pour favoriser la massification des projets de mise à niveau énergétique de l'habitat existant diffus, appelée par les pouvoirs publics. Avec l'ADEME, nous proposons de consolider, développer et mutualiser les équipements techniques d'évaluation métrique et physique du bâti existant afin de les mettre au service de l'adaptation rapide des formations initiales et continues et renforcer ce champ de compétences chez les architectes. Ces équipements pourraient prendre la forme de **laboratoires mobiles permettant de se projeter à la demande sur l'ensemble des territoires de la région** pour analyser tous types de bâtiments. L'objectif de ces laboratoires sera **d'articuler ces valeurs « brutes » avec les valeurs d'usages et patrimoniales propres à ce bâti**, d'accroître les connaissances et les outils de réhabilitation liés au patrimoine du quotidien, ainsi que de constituer une base de données permettant de construire des méthodes et solutions dédiées à chaque type architectural.

Proposition 16 •



Ouvrir un champ de recherche et de commande spécifiques sur l'application du processus du BIM dans la rénovation des architectures existantes (Axes 1, 2, 3)

Aujourd'hui tous les enjeux du BIM portent principalement sur les architectures à construire laissant à première vue de côté le marché de la rénovation. Pourtant, travailler sur la transformation des architectures existantes revient, contrairement aux constructions neuves, à mener un diagnostic multicritère dans le but d'améliorer collectivement la connaissance de l'ouvrage comme préalable à toute intervention. Cette démarche de diagnostic, par la récolte de données historiques, dimensionnelles, techniques, culturelles et sociales, vise bien à reconstituer, a posteriori, un modèle numérique d'une architecture existante pour mieux en comprendre le comportement et pouvoir décider des actions de transformations à mener. ***Si le BIM permet de préparer le passage du virtuel vers le réel, en réhabilitation il aide à faire l'inverse*** : virtualiser le réel pour mieux modéliser l'écosystème de l'édifice concerné. Nous proposons de développer en ce sens un programme de recherche sur le BIM appliqué aux architectures existantes. Celui-ci fournira dans un premier temps les outils et les méthodes pour ***récolter et agréger toute une série d'informations*** portant sur les dimensions et organisations des espaces, les structures et les matériaux employés, leurs comportements et pathologies éventuelles, l'histoire des usages et des transformations de l'architecture au cours des années, voire des siècles. Dans un second temps, il permettra d'élaborer les moyens d'actions nécessaires aux architectes pour ***assurer les opérations d'entretien, les mises à niveau régulières voire la transformation des bâtiments*** afin de retarder leur obsolescence et d'améliorer leur confort thermique et acoustique. Ce travail pourra être mené de concert avec les laboratoires de recherche mobile sur le patrimoine (cf. proposition 15) pour compléter utilement à terme le programme régional de formation sur le BIM (cf proposition 25).

Proposition 17 •



Développer les expériences pédagogiques « hors les murs », laboratoires d'idées au contact des territoires et des acteurs du Grand Est (Axes 1, 2, 5, 6)

La formation initiale des acteurs de l'architecture et de l'urbanisme se structure autour de nombreux exercices pédagogiques, communément appelés « ateliers de projet ». Ces exercices d'application prennent souvent pour sujets d'étude des problématiques réelles sur des territoires physiques concrets du Grand Est. Le résultat de ces exercices est visible, matérialisé autour de nombreuses propositions qui constituent à chaque fois un laboratoire d'idées. Actuellement, dans le Grand Est, ce sont 2 000 étudiants issus des trois écoles qui travaillent pour la plupart chaque année, avec leurs enseignants, à produire des idées et solutions architecturales et urbaines innovantes, appuyées sur des situations réelles aussi diverses qu'un PNR, qu'un village, qu'un monument ou qu'une friche urbaine. Il s'agit là d'une richesse immense pour notre région. Nous proposons de consolider et développer ces expériences pédagogique « hors les murs » qui mettent ***les étudiants en situation réelle, au contact avec le terrain, les habitants et les élus notamment dans des territoires habituellement peu parcourus par les établissements universitaires.*** Sur la base de thématiques pédagogiques et scientifiques préalablement identifiées, ces expériences « hors les murs » seraient menées avec des collectivités volontaires choisies dans le cadre d'un appel à projet régional annuel. Ainsi, le temps d'une journée d'étude, d'un workshop intensif d'une semaine, ou d'un atelier de projet d'un semestre, ***ces collectivités deviendraient les territoires d'accueil d'une école d'architecture « hors les murs ».***

Proposition 18 •



Ouvrir un portail internet « Région Architecture » favorisant la collaboration, la valorisation et l'export de la filière de l'architecture (Axes 3, 4, 6)

La filière de l'architecture se trouve à l'interface de tout un pan de l'économie de nos territoires mais aussi des cultures et des usages. Elle offre un service quotidien aux habitants

en tout point de notre région. Ensemble, les acteurs de la filière de l'architecture proposent de créer un portail internet commun, vitrine de promotion des métiers de l'architecture, s'adressant à tous les publics, qu'ils soient initiés ou non. Fonctionnant comme une plateforme de communication et de collaboration à multiples facettes, il permettra notamment :

- **de diffuser les actualités** économiques, professionnelles, académiques et culturelles de la filière de l'architecture ;
- **de valoriser les innovations** et faciliter l'export des compétences des filières locales de l'architecture de notre région ;
- **de rendre compte des actions** d'une politique publique régionale et de créer des synergies entre les acteurs ;
- **d'héberger une plate-forme régionale de l'offre** des architectes, sur laquelle chaque agence pourra déposer un dossier résumant ses références et ses savoir-faire et proposer des modes de structuration des liens interprofessionnels des métiers de la maîtrise d'œuvre, entre architectes et bureaux d'études par exemple ;
- **d'accueillir une base de référence** de l'entrepreneuriat, concepteurs, designers, ingénieurs, constructeurs, producteurs de matériaux ou de matières premières régionaux, afin de favoriser la mise en place de cycles de production plus locaux et plus vertueux, intégrant les logiques d'économies circulaires.

Proposition 19 •



Créer un Observatoire des pratiques et des produits de la filière de l'architecture permettant de capitaliser les innovations (Axes 3, 4, 5)

En réponse aux attentes des territoires, les pratiques des différentes professions regroupées autour de l'acte de construire sont multiples, changeantes et pleines d'innovations. En effet, dans les années à venir, afin de répondre aux grands défis du XXI^e siècle comme la transition énergétique, l'économie circulaire locale, l'allongement de la durée de vie, les réponses concrètes et innovantes de la filière vont se multiplier, appuyées par la R&D. Il importe de pouvoir les capitaliser et les évaluer. Aussi, nous proposons, en partenariat avec les groupements

interprofessionnels constitués, de créer un Observatoire des pratiques architecturales de la région. Avant d'être un outil, cet observatoire sera un réseau qui partagera des données en continu et sur la durée. Les CAUE et les STAP, en temps qu'acteurs de proximité, en contact quotidien avec les communes, seraient chargés d'alimenter cet observatoire régional sur la base d'un protocole commun mis au point au niveau de l'Union Régionale des CAUE avec les partenaires de la filière. Par la suite, ***ce réseau de veille partagée sera destiné à étudier l'évolution de la production architecturale et des situations d'exercice des professions regroupées autour de l'acte de construire***, en recensant les besoins, les types et les dispositifs de commandes émergents comme l'auto-promotion ou les PPP, la taille et la santé économique des structures, les pratiques architecturales remarquables ou émergentes, les gammes de produits de l'immobilier. L'Observatoire pourra ainsi épauler, par des données factuelles les réflexions stratégiques du SRADDET et les orientations futures pour la politique architecturale de la région. Enfin, il alimentera par ses données les laboratoires de recherche en architecture de la région, pour produire notamment des expositions sur les spécificités et les enjeux des territoires couverts (cf. proposition 35).

Proposition 20 •



Organiser un palmarès « Région Architecture » afin de valoriser les synergies entre les acteurs de la filière (Axes 3, 6)

Depuis toujours, l'architecture est une œuvre collective qui engage tant les maîtres d'ouvrage que les architectes, les bureaux d'études, les artisans et entreprises de construction. Les acteurs de la filière de l'architecture proposent d'organiser, avec l'aide de l'Observatoire des pratiques architecturales (cf. proposition 19), et à l'image du Prix du projet citoyen organisé par l'UNSFA, un palmarès d'un nouveau genre récompensant des œuvres exemplaires nées d'une coopération efficace entre acteurs de la filière de l'architecture. Il sera ainsi décerné tant à un promoteur, à une équipe de conception et d'étude, qu'aux

Campus Universitaire
Strasbourg
Charles-Gustave Stoskopf, architecte



Site scolaire
Attigny
Jean-Philippe Thomas, architectes



Caserne Ardant-du-Picq
Saint-Avold



Logements seniors
Lagney
Bagard et Luron, architectes



entreprises de construction qui y ont participé. Il visera à ***faire du « bien concevoir et bien construire » un challenge perpétuel et renouvelé***, une marque de fabrique de notre région.

Proposition 21 •



Soutenir l'installation des jeunes entreprises d'architecture en région et les accompagner dans leurs développements et diversifications (Axe 3)

Parfaitement formés dans nos écoles avec le soutien croissant des collectivités, les jeunes diplômés qui partent s'installer en Île-de-France sont encore trop nombreux. Sans pour autant parler de fuite des talents, l'attraction de la capitale pour les architectes reste réelle avec cette idée qu'il y serait plus facile d'accéder à la commande. Ce sont autant de jeunes entrepreneurs que nous perdons pour notre région et qui pourraient un jour générer des emplois directs ou indirects. Pour autant les jeunes agences prometteuses installées dans la région peinent à pénétrer le marché public et privé de l'architecture alors que parallèlement elles sont lauréates de prix nationaux comme les AJAP. Nous pensons que l'avènement d'une grande région de 5,6 millions d'habitants, atteignant une taille critique à l'échelle européenne, doit permettre d'accompagner les générations de jeunes talents régionaux et de les valoriser à l'extérieur. Ainsi, nous proposons d'accompagner les jeunes agences d'architectes qui souhaitent entreprendre en région notamment pour développer de nouveaux marchés en élaborant un dispositif qui reposerait sur :

- ***un fonds d'aide à l'installation des jeunes architectes*** notamment sur des territoires prioritaires ou des secteurs d'activités innovants ;
- ***un palmarès annuel des meilleurs projets de fin d'études*** d'architecture, associé à une publication ;
- ***l'accompagnement des jeunes agences***, par des actions de conseil et d'incitation, ***pour candidater à des prix nationaux ou internationaux*** afin de développer leur notoriété et celle de la région comme les AJAP, les Jeunes urbanistes, le prix de la première œuvre, l'Equerre d'argent et à

terme le Grand prix national d'architecture et le Pritzker Price ;

- **des expositions promouvant les projets et pratiques innovantes** avec des jeunes commissaires issus des laboratoires de recherche de nos écoles, qui seront mises en itinérance dans les autres régions ;
- **un concours d'idées annuel**, doté d'un prix, réservé aux jeunes diplômés et portant sur un site emblématique de la région ;
- **l'incitation dans le cadre de certains concours d'architecture**, pour des projets de grande ampleur, à associer de jeunes architectes et des agences d'architecture plus expérimentées.

Proposition 22 •



Développer les coopérations locales entre concepteurs et constructeurs dans la filière de l'architecture (Axes 3, 4)

La région du Grand Est dispose d'un solide tissu d'entreprises, notamment dans le domaine de l'architecture et de la construction, qui sont connues pour la qualité de leurs produits et services. Les acteurs de la filière travaillent depuis longtemps en synergie pour produire la meilleure architecture avec un excellent rapport qualité-prix. Cela tient notamment au sérieux et à l'engagement de la filière, à la qualité du dialogue et de la confiance que s'accordent les entreprises locales pour bien concevoir et bien construire. Une nouvelle grande région doit être l'occasion de démontrer qu'il est possible, même au sein d'un territoire deux fois plus étendu que la Belgique, de consolider un autre modèle que celui de la sous-traitance, afin de valoriser ce tissu économique local. Nous proposons, afin de renforcer ce dialogue fructueux au sein de la filière et d'augmenter la compétitivité régionale, d'expérimenter et d'évaluer, dans le cadre d'opérations innovantes, de nouvelles procédures de coopération entre concepteurs et constructeurs. Ces coopérations pourraient notamment prendre la forme de **projets de recherche et d'innovation communs** en lien avec les laboratoires des écoles favorisant l'invention de nouvelles solutions architecturales et constructives en réponses aux défis des grandes transitions.

Proposition 23 •



Améliorer les modalités des procédures MAPA pour faciliter l'innovation et la création architecturales (Axes 3, 4)

Les procédures de MAPA sont obligatoires au delà d'un certain montant de travaux. Dans l'absolu, ces procédures constituent un cadre législatif propice à l'innovation architecturale au service d'une meilleure valeur d'usage. Toutefois, les entreprises d'architecture sont régulièrement mises en concurrence sur le seul critère de leur prix sans véritable expertise sur le rapport services/honoraires proposé dans l'offre. Cette pratique empêche toute prise de risque pour développer une réflexion innovante et réduit la qualité des prestations ce qui entre en contradiction avec les enjeux d'une architecture réussie. **Sélectionner l'architecte sur la base de ses compétences et de ses références** tout autant que sur le coût de son travail reste indispensable pour faire des MAPA un outil mis au service de l'édification collective et utile. Nous proposons, avec les CAUE, et les organismes de formation continue tel que le CREPA Grand Est, l'ALFA ou encore Classe 4, de mieux sensibiliser les maîtres d'ouvrage en améliorant la diffusion des ressources, notamment la MAPA type définie par le ministère de l'Économie, et de former les services compétents chargés de la maîtrise d'ouvrage sur ces questions liées au choix des équipes de maîtrise d'œuvre. Au delà, l'amélioration de ce dispositif au bénéfice de tous passe aussi par le développement de la capacité des maîtres d'ouvrages publics ou privés à choisir le bon niveau de définition dans leurs cahiers des charges et à expertiser les offres. Elle demande également aux maîtres d'œuvre de pouvoir rendre plus explicites les services et prestations qu'ils proposent. Ces pistes d'améliorations sur le long terme pourraient être explorées et rendues opérantes par des travaux de recherche à mener sur les phases en amont de la commande architecturale.

Proposition 24 •



Développer les missions d'architectes-conseils des intercommunalités pour mettre à profit leurs capacités d'expertise de proximité (Axes 1, 3, 5)

De nombreux territoires ruraux du Grand Est souffrent, comme ailleurs en France, d'un manque d'ingénierie territoriale qui permettrait d'appréhender leurs problématiques architecturales et urbaines spécifiques, d'imaginer des solutions techniques et d'en assurer le montage financier. Le transfert en cours de l'instruction des autorisations du droit des sols aux collectivités va renforcer cette difficulté pour les communes rurales. Un des défis de notre nouvelle région est de démontrer qu'il est possible sur un très grand périmètre géographique de **s'assurer la proximité et l'efficacité de l'action publique pour tous**. En complément des missions des CAUE, et à l'instar de ce qui se fait déjà dans certaines communes de plus grande importance, nous proposons que soient développées les missions d'architectes-conseils des intercommunalités. En effet, d'ici peu, **les groupements de communes devraient atteindre la taille critique pour s'adjoindre les services et les expertises** d'architectes, d'urbanistes ou de paysagistes conseils. D'une durée adaptée aux besoins, ces missions de proximité pourront apporter des conseils et des expertises dans l'instruction des permis de construire, dans les choix d'aménagement de petits espaces publics, ou dans de petits besoins quotidiens de maîtrise d'œuvre tels que les opérations de transformations ou de mises aux normes des édifices.

Proposition 25 •



Accélérer la formation sur le BIM favorisant les synergies entre tous les acteurs de la filière de l'architecture dans le Grand Est (Axes 1, 3)

Le BIM est une opportunité pour renforcer plus encore les synergies entre les acteurs de la filière de l'architecture au bénéfice de la maîtrise des coûts, des délais et de la qualité des bâtiments à construire et à transformer. En s'appuyant notamment sur les laboratoires de recherche compétents, nous proposons de mettre en œuvre **un plan de mise à**

niveau accélérée et accessible à toute la filière sur le BIM dans les trois prochaines années. Ce plan portera sur une formation initiale et permanente ouverte à tous les acteurs de l'édification du cadre bâti amenés à travailler autour de ce processus numérique collaboratif, qu'ils soient maîtres d'ouvrage, architectes, ingénieurs, constructeurs ou artisans. Il portera un effort tout particulier sur ***la mise à niveau des jeunes diplômés et apprentis*** attendus sur ces nouvelles compétences par les employeurs de la filière. Il participera à véhiculer une charte BIM commune et partagée par tous les professionnels. Au delà, nous pouvons, par le développement d'axes de recherches appropriés, explorer les possibilités d'application de ce nouveau processus, notamment pour le suivi et la reconversion des architectures existantes (cf. proposition 16).

Proposition 26 •



Poursuivre le développement des modules d'enseignement transfrontaliers au sein des cursus de formations initiales et spécialisées des architectes (Axes 1, 2, 4)

Nos voisins d'Allemagne, de Belgique, du Luxembourg et de Suisse sont dotés d'écoles ou de facultés d'architecture et d'urbanisme reconnues. Chaque pays ayant ses spécificités dans l'orientation de l'enseignement qu'il dispense, nous pensons que la ***mise en synergie des différentes cultures académiques et des approches de la conception présentes pour le Grand Est*** et dans les régions frontalières est un atout de taille pour la constitution d'un enseignement d'excellence. Pour ce faire, nous proposons de développer plus encore les partenariats académiques et scientifiques avec nos voisins dans le but d'***augmenter l'attractivité nationale de nos formations***. Si quelques Masters européens, workshops et Master-class communs existent déjà, leur structuration, notamment en lien avec l'université franco-allemande, offrira aux jeunes en formation dans la région du Grand Est ***un cursus alliant mieux encore sciences, arts et technologies pour l'architecture***.

Proposition 27 •



Soutenir et faciliter les stages professionnels pour les étudiants en architecture dans les agences implantées dans les pays frontaliers (Axes 1, 4)

Tout comme l'Europe se construit au travers des programmes de mobilité étudiante et des cursus européens, les étudiants de notre région ont l'avantage de pouvoir postuler pour leurs stages professionnels dans des entreprises d'architecture et d'urbanisme de nos quatre pays frontaliers afin de ***se familiariser avec des pratiques et des marchés différents***. Nous proposons de soutenir et de faciliter ces stages dans les pays voisins par l'élaboration de dispositifs d'information et d'accompagnement spécifiques aux domaines d'activités de l'architecture, et par la mise en place de formations en langues plus développées (anglais et allemand). Cette ouverture internationale, facteur d'attractivité pour nos écoles, est aussi ***une opportunité pour les jeunes d'accéder à un marché de l'emploi plus large*** et de participer à l'amélioration sur le court terme de la capacité d'export des professionnels de l'architecture de la région.

Proposition 28 •



Développer les échanges autour des pratiques des acteurs de l'architecture avec nos voisins européens, les capitaliser pour mieux anticiper les mutations (Axe 4)

Les acteurs de la filière de l'architecture dans chaque pays frontalier de notre région ont chacun des modalités d'exercice différentes. Elles reposent sur des modèles économiques, des législations, voire sur d'autres attentes culturelles et sociales. Malgré la proximité géographique, ces différences, qui sont aussi des richesses, restent peu connues des uns et des autres. Ceci ne facilite pas forcément l'export et l'échange des compétences architecturales au sein de la filière à travers les frontières. Notre situation géographique au cœur de l'Europe et au contact de quatre autres pays constitue pourtant une opportunité sans précédent en France. Elle devrait nous permettre notamment de ***constituer des équipes transfrontalières qui, en alliant leurs cultures***

et leurs compétences, pourraient se positionner plus facilement sur des marchés internationaux.

Dans cette perspective, nous proposons, dans le cadre des programmes de coopération transfrontalière existants ou à créer, et en partenariat avec le CAE et l'UIA, de développer les échanges entre acteurs de la filière de l'architecture afin d'enrichir certaines de nos modalités d'exercice. En portant un regard ouvert sur un large éventail de pratiques, mais aussi de formations et de recherches, cette réflexion pourra nous amener à faire de notre région ***un laboratoire des pratiques architecturales européennes*** afin d'anticiper et d'agir sur les ***harmonisations européennes prévisibles dans les domaines de l'architecture, de la construction et de la commande publique.*** Une telle action pourra se recouper avec celle de l'Observatoire des pratiques des filières de l'architecture (cf. proposition 19).

Proposition 29 •



Favoriser l'échange de jurés et d'experts en architecture avec les pays européens voisins notamment lors des concours d'architecture et d'urbanisme (Axe 4)

La situation frontalière unique de notre région est un atout dans de nombreux domaines y compris pour l'architecture et l'urbanisme. Cette position est confortée par une proximité géographique avec les professionnels et experts de la filière, qu'ils soient installés en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg ou en Suisse. Il s'agit là d'un « ***réservoir*** » ***d'expertises sans précédent et facilement mobilisable.*** Aussi, afin de constituer une expertise architecturale plus ouverte, enrichie de points de vue transnationaux et au service des maîtres d'ouvrages, nous proposons que soit favorisé l'échange de jurés et d'experts avec les pays voisins lors des concours d'architecture et d'urbanisme, qu'ils soient privés ou publics. Donner aux architectes ***l'occasion de mieux connaître les pratiques de leurs homologues européens*** leur permettra de mieux répondre à des opportunités en milieu frontalier. Pour les collectivités, le regard expert de professionnels habitués à d'autres contextes et exigences de production ne peut que contribuer à renforcer la qualité des interventions attendues.

Cathédrale
Reims
d'Orbais, Le-Loup, de Soissons, architectes



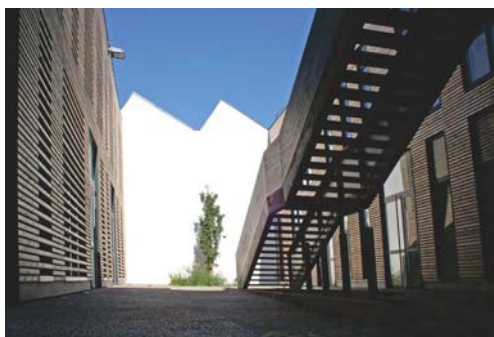
Logements étudiants
Troyes
Colomès et Nomdedeu, architectes



Bibliothèque Nationale Universitaire
Strasbourg
ANMA architectes



Réhabilitation du bâtiment DMC 33
Mulhouse
Formats Urbains, architectes associés



Proposition 30 •



Couvrir les territoires ruraux par l'action d'une Union Régionale des CAUE (Axes 2, 5)

Dans un contexte de fortes transitions, notamment énergétiques, une grande région compétitive et attractive doit pouvoir accompagner par des conseils de proximité ses habitants dans leurs questionnements et démarches liés à la transformation de leur cadre de vie quotidien. Nous proposons que les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Grand Est se regroupent au sein d'une Union Régionale des CAUE à l'échelle de la nouvelle région afin qu'à terme chaque habitant, qu'il soit en métropole ou dans un territoire rural, dispose **d'un accès au même niveau de conseil architectural de proximité.**

La mise en synergie de leurs actions, savoir-faire et compétences à une échelle régionale sera l'occasion d'inciter et d'accompagner les Conseils départementaux intéressés par la mise en œuvre d'un CAUE dans chacun des territoires de la région. En lien avec les 7 agences d'urbanisme (ADEUS, ADUAN, AGAPE, AGURAM, AUDC, AUDRR, AURM) que compte la région, l'UR-CAUE, grâce à l'Observatoire des pratiques architecturales (cf. proposition 19), pourra participer à ***l'élaboration du futur SRADDET en y inscrivant notamment un volet architectural et paysager.***

Proposition 31 •



Mettre en place un programme pilote de 50 PLU architecturaux et patrimoniaux dans les territoires ruraux (Axes 2, 5)

L'architecture prend place dans un environnement fabriqué et modelé par les Hommes, elle s'inscrit dans des logiques urbaines et paysagères qui la caractérisent en retour. Dans cette vision large, les documents de planification urbaine, depuis la loi SRU de 2 000, jouent un rôle déterminant pour accompagner un projet de développement durable où l'architecture et le patrimoine trouvent toute leur place. Ils bénéficieront d'une nouvelle actualité avec la future loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » qui vise à aider au développement du volet patrimonial

des PLU. Nous proposons de ***préparer le terrain de l'excellence dans les territoires*** en mettant en place, avec des intercommunalités volontaires et les acteurs concernés, notamment les STAP et le SRI, un programme pilote au niveau national de 50 PLU patrimoniaux ou architecturaux dans les territoires ruraux de la grande région. Ce programme, élaboré en cohérence avec les SCoT et les SRADDET, pourra notamment prendre place au sein de l'ossature des PNR. Nous proposons que ce programme soit épaulé par des actions universitaires « hors les murs » croisant regards, approches et propositions d'étudiants et de chercheurs en architecture, en agronomie, en génies.

Proposition 32 •



Monter un atelier rural participatif d'architecture pour mieux former les jeunes architectes et révéler les nouvelles richesses des territoires (Axes 1, 2, 5, 6)

Le maintien d'un cadre de vie de qualité et d'un bon niveau de service dans les territoires ruraux constitue l'un des enjeux de notre nouvelle région. Comme pour d'autres biens et services, l'accès pour tous à une architecture ancienne ou nouvelle de qualité, performante énergétiquement et adaptée aux usages et aux moyens des habitants est un défi. Dans le prolongement de la dynamique lancée par l'AMI Centres-bourgs, avec le CGET et l'ANAH, ce défi nous appelle à l'inventivité, l'innovation collective pour faire émerger les nouvelles richesses de nos territoires ruraux. Nous proposons donc de mettre en place, en complément de l'action des CAUE et des STAP, et avec les collectivités volontaires et l'ADEME, un atelier rural participatif d'architecture. À l'image des Résidences d'architectes normandes, ou des Rural Studios américains, cet ***atelier réunira dans le cadre d'un chantier-école, des habitants, des élus, des médiateurs, des étudiants et des enseignants sur une architecture à transformer.*** Avec d'autres chantiers-écoles fixes (cf. proposition 7), il œuvrera à une plus grande professionnalisation des jeunes diplômés et partagera le désir d'architecture entre tous les publics, autour de workshops et d'actions concrètes d'édifications. Il promouvra

une ***architecture expérimentale, exemplaire et utile***, au service des territoires les moins pourvus.

Proposition 33 •



Mettre en place une Université d'été de l'architecture pour renforcer l'enseignement de l'architecture en Champagne-Ardenne (Axes 1, 2, 5)

La présence des lieux de formation et de recherche en architecture est inégalement répartie sur les territoires du Grand-Est, avec deux écoles à Strasbourg, une à Nancy et aucune en Champagne-Ardenne. Sans pour autant souhaiter la création d'une quatrième école d'architecture dont l'établissement n'est ni de notre ressort, ni dans nos moyens, nous proposons de renforcer, par des manifestations régulières et renouvelées, l'enseignement et la recherche sur l'architecture dans ces territoires en nous adossant à leurs spécificités. Nous proposons notamment de mettre en place une Université d'été sur le thème « Architecture et Champagne » afin de créer, ***en écho au classement UNESCO des coteaux de Champagne, un rendez-vous d'envergure internationale*** mettant en lien ces deux produits de hautes valeurs culturelles et de luxe. Sur le mode d'un workshop, cette université d'été accueillera chaque année des étudiants, des enseignants et des professionnels du monde entier afin de travailler pendant ***deux semaines sur les thématiques culturelles, industrielles et économiques liant l'architecture et le Champagne***. Installée à Châlons-en-Champagne dans le cadre de la re-dynamisation économique en cours, elle proposera aux équipes de concevoir et construire des pavillons architecturaux innovants qui ponctueront à terme la route des vins de Champagne. Les universités d'été seront par ailleurs complétées par des master-class qui pourront être données par des architectes de renommée comme des Grands prix de l'architecture, voire à terme des Pritzker Prices.

Proposition 34 •



Organiser ensemble aux quatre coins de la région, la première Journée européenne de Région Architecture (Axes 2, 4, 6)

A l'occasion de la première Journée nationale de l'Architecture en automne 2016, les acteurs de l'architecture proposent d'organiser ensemble un événement coordonné et multi-sites de portée européenne. Cette journée pourrait servir de lancement pour la grande fresque numérique et participative (cf. proposition 37), et constituer un temps fort pour **développer avec les habitants de la région des regards croisés entre les territoires**, notamment en organisant des visites des patrimoines modernes et contemporains, présents dans la région et chez nos voisins. Ces patrimoines, marquant à part entière un pan de l'histoire de notre région, restent souvent méconnus du grand public. Étendue aux territoires frontaliers avec les partenaires souhaitant s'y investir, cette manifestation permettra de découvrir les patrimoines et de se familiariser avec notre région et les cultures de nos voisins immédiats.

Proposition 35 •



Produire un cycle de grandes expositions thématiques sur les patrimoines architecturaux communs de la région et renforcer le marketing territorial (Axes 1, 2, 6)

Chaque territoire du Grand Est possède ses spécificités géographiques, patrimoniales et culturelles, qui prises individuellement, pourraient ne constituer qu'une accumulation de valeurs éparpillées. La réunion de trois régions avec leurs propres richesses architecturales et paysagères constitue **une opportunité pour faire apparaître des liens et des identités communes, dans le respect des cultures locales**. Nous proposons avec les laboratoires de recherche des écoles et les acteurs œuvrant à l'archivage, à l'inventaire et à la médiation architecturale, de mener les recherches utiles afin de produire trois grandes expositions thématiques transversales sur le patrimoine en grande région. La première en 2017 porterait sur **un moment commun de notre histoire**

architecturale, la modernité de la reconstruction et viendrait en complément d'un colloque sur le même sujet en cours d'élaboration. La seconde en 2019 porterait sur **un matériau commun de nos architectures**, le bois. Enfin la troisième en 2021 porterait sur **un produit commun de notre histoire**, le vin et l'architecture. Ces études, recherches et expositions autour des patrimoines architecturaux participeront aux dynamiques de labellisation et de marketing territorial du Grand Est.

Proposition 36 •



Créer une revue « Région Architecture » permettant de valoriser les ressources, les savoir-faire et l'image de marque de la filière de l'architecture notamment à l'export ; ouvrir des rubriques « architecture » dans les revues existantes (Axes 3, 6)

À l'image de ce qui se fait dans d'autres régions, les acteurs réunis de la filière de l'architecture proposent de publier une revue régionale de l'actualité architecturale. Grâce aux contributions des différents acteurs de la filière, cette publication tout public et largement diffusée, permettra de **valoriser les ressources, les savoir-faire et l'image de marque de la région**. En lien avec le portail internet Région Architecture (cf. proposition 18), la revue proposera des articles sur les **patrimoines architecturaux et les nouvelles constructions de nos régions**, sur **les manifestations**, les **actions innovantes** et les **recherches** en cours. Elle pourra paraître sur papier et en version numérique, accessible depuis le portail commun de la filière. Par ailleurs, des rubriques « architecture d'hier et d'aujourd'hui » pourront être ouvertes dans les revues déjà existantes afin de promouvoir également les réalisations de la filière à l'export.

Proposition 37 •



Dessiner une grande fresque numérique et participative « Ma Région Architecture » en Grand Est (Axe 6)

L'architecture constitue notre environnement quotidien et concerne chacun d'entre nous. La révolution numérique

transforme déjà notre rapport à notre cadre bâti, dessinant de nouveaux usages et de nouveaux services. Dans l'objectif d'une couverture numérique complète des territoires du Grand-Est, de nombreuses innovations architecturales sont en gestation : de nouveaux espaces, de nouvelles réappropriations de nos patrimoines bâtis. Elles pourraient participer à la dynamique économique et culturelle de la French-tech. Dans cette perspective, nous proposons de lancer, par l'intermédiaire d'une application smartphone, une **grande mobilisation populaire et festive** en vue de dessiner une fresque numérique et « crowdsourcée » de l'architecture de notre nouvelle région. Chaque habitant sera invité à **photographier, suivant ses propres désirs, souvenirs et critères, une architecture de son quotidien, savante ou populaire, d'hier ou d'aujourd'hui**. Toutes ces architectures, à défaut de dessiner le nom de notre région, pourront en tracer le visage. Par la suite, cette fresque pourra être complétée, étudiée et documentée afin de lui donner corps et de participer à l'attractivité touristique de notre région.

Proposition 38 •



Faire du concours d'architecture un sujet de recherche et un lieu de débat public et populaire (Axe 6)

Le concours d'architecture est, depuis des siècles, l'un des moteurs essentiels de l'innovation architecturale et urbaine en Europe. Dans certains pays d'Europe où il est mis au suffrage populaire, il participe à l'appropriation citoyenne de l'architecture et à l'élévation de la qualité des constructions. Qu'elles soient restées de papier ou devenues réalités, toutes les architectures inventées dans le cadre des concours ont participé à forger puissamment nos territoires, à faire progresser les pratiques et à développer les talents. Face aux grands défis du XXI^e siècle, en complément de la recherche en architecture, nous proposons de redonner au concours d'architecture et d'urbanisme, privé ou public, un rôle de laboratoire d'idées mis au service des habitants pour la transformation de nos territoires. Pour cela, il faut maintenir, diversifier et valoriser cette procédure comme un

dispositif clé de l'excellence de notre région. En complément du concours d'architecte traditionnel, nous proposons de développer de nouvelles voies valorisables comme les concours d'étudiants, les EUROPAN ou encore les IBA de nos voisins allemands. Par ailleurs, en **développant les consultations citoyennes** sur ces concours, à l'échelle des quartiers ou des agglomérations concernés, nous proposons de constituer un lieu d'élaboration d'une critique architecturale populaire de haut niveau, participant au processus de démocratisation de l'architecture. En parallèle, à l'instar de certaines universités canadiennes, **nous proposons de développer un programme de recherche consacré aux concours d'architecture et d'urbanisme, dans le but notamment de capitaliser tous les « projets de papier »** non retenus. Ce programme de recherche pourra s'articuler avec l'Observatoire des pratiques architecturales, qui étudiera également l'évolution des concours publics ou privés d'architecture (cf. proposition 19).

Proposition 39 •



Mettre en partage l'architecture en proposant des formations permanentes pour les élus, les services administratifs et les autres acteurs de la filière de l'architecture et de la construction (Axes 1, 5, 6)

Les maires, les conseillers et leurs services sont souvent les premiers décideurs de l'aménagement de notre cadre bâti. **De la déclaration de travaux jusqu'au SRADDET, du micro au macro, les élus agissent au quotidien sur l'architecture.** Directement ou indirectement et pour l'intérêt collectif, ils portent la transformation de nos villes, de nos paysages et de nos architectures. **L'architecture ne peut de ce fait être un sujet réservé à quelques experts.** Il doit être mis en partage pour que les élus puissent conduire sereinement les débats sur les villes et les territoires ruraux de demain, qui concernent notamment la densification, la transition énergétique, l'environnement, l'économie circulaire, les chantiers et leurs déchets. Nous proposons de mettre en place des modules de formation adaptés en développant des partenariats avec les associations

d'élus, le CNFPT et les IRA. Cette action pourra être menée à la fois sous une forme innovante et adaptée, comme une journée pour jouer à l'architecte, à la fois sous la forme plus traditionnelle de formation continue. Elle pourra aussi se faire par le biais d'une présence accrue du conseil architectural au sein des administrations concernées par ces questions notamment avec l'appui des CAUE et des STAP, voire de stages d'étudiants en architecture. Cette sensibilisation portera sur les **qualités spatiales, ergonomiques et constructives portées par l'architecture**, sur les capacités de transformation et d'évolution des bâtiments existants. Elle portera aussi sur les synergies possibles, dans une approche renouvelée de la commande publique, entre définition du programme et de la commande et l'architecture qui en résulte. Elle portera enfin sur les **modalités des procédures** qui lient la maîtrise d'ouvrage publique et les acteurs de la filière de l'architecture pour permettre l'innovation au service d'une meilleure valeur d'usage. Parallèlement nous proposons de renforcer les actions de formations inter-acteurs au sein de la filière, notamment avec la FFB, l'OBTP la CAPEB et les industriels.

Proposition 40 •



Développer l'éducation architecturale en milieu scolaire (Axes 1, 6)

L'architecture est la substance même de nos villes et de nos campagnes, que les habitants depuis toujours vivent et transforment. En ce sens, nous sommes tous acteurs de notre cadre de vie appelés à agir sur sa transformation au travers de démarches de concertation et de participation de plus en plus nombreuses. Pour que cet engagement citoyen favorise l'émergence d'**un cercle vertueux qui facilite l'évolution raisonnée de nos villes pour mieux vivre ensemble**, il faut faciliter l'accès à tous, et notamment aux jeunes citoyens scolarisés, à la connaissance et au savoir-faire de l'architecture et de l'urbanisme comme faisant partie du socle fondamental des connaissances. Sur le modèle de la CARA en Alsace, ou de la Folle Journée de l'Architecture en Lorraine, les acteurs de la filière de l'architecture proposent de renforcer leurs partenariats avec l'enseignement scolaire,

notamment avec les rectorats. Nous proposons de poursuivre et développer les projets de sensibilisation menés par les enseignants avec des étudiants en architecture dans les classes. Nous proposons d'intégrer, en partenariat avec les ÉSPÉ, des modules d'enseignement sur l'architecture au sein des formations initiale et continue des professeurs des écoles, des collèges et des lycées. L'éducation architecturale auprès des acteurs de l'enseignement scolaire est un atout pour **développer au sein de la jeunesse une compréhension aiguisée de l'espace et des territoires**, pour de futurs acteurs et des usagers éclairés sur la question du cadre bâti.

Proposition 41 •



Publier et diffuser notamment dans les universités européennes, les thèses et études scientifiques menées dans la région sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage (Axes 1, 4, 6)

Force est de constater que les bibliothèques et médiathèques, notamment universitaires, n'ont pas de rayon « architecture » très développé, alors que la production scientifique des chercheurs, des experts et des professionnels en architecture existe et tend à se développer. Les acteurs de la filière de l'architecture proposent d'élaborer un programme ambitieux de publication et de diffusion de la recherche architecturale produite par et sur la grande région. Ce programme permettra de faire connaître au-delà de notre région, toute **la recherche menée sur les théories et les pratiques architecturales innovantes par nos diverses institutions et laboratoires**. Ces publications, appelées à venir grossir les rayons des bibliothèques de toutes les universités européennes, porteront notamment sur les thèses de doctorats, les études et expertises diverses mais aussi sur la ré-édition des publications scientifiques fondatrices de la recherche architecturale née dans les années 70. **En se rendant visible à l'échelle internationale, ce programme de publication vise à renforcer l'attractivité universitaire de notre région**, en synergie avec l>IDEX de l'Université de Strasbourg et l'I-SITE de l'Université de Lorraine.

Château du Haut Kœnigsbourg
Orschwiller
Ebhardt, architecte



École
Remilly
Bagard et Luron, architectes



Chai du Champagne Moët & Chandon
Oiry
Giovanni Pace, architecte



Lieu d'Europe
Strasbourg
Weber et Keiling, architectes



UNE VICE-PRÉSIDENTE RÉGIONALE POUR L'ARCHITECTURE

chargée de représenter les acteurs de la filière de l'architecture et de l'aménagement du territoire du Grand Est, et d'élaborer une politique régionale de l'architecture.

Au sein des collectivités mais aussi des services de l'État, l'architecture intéresse et œuvre habituellement en synergie avec d'autres missions ou compétences : l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la culture, la santé, le patrimoine, l'écologie, l'économie, l'industrie, la formation... Cette situation transversale, si elle est intéressante à un premier regard peut s'avérer être souvent un handicap pour penser de manière globale et cohérente une politique publique de l'architecture : si l'architecture est partout, cela revient à dire qu'elle n'est nulle part.

Si les réformes territoriales engagées soulèvent, à juste titre, des questions sur de nombreux points parmi nos concitoyens, les acteurs de la filière de l'architecture, réunis autour de l'initiative Région Architecture, sont convaincus que l'échelle des nouvelles régions constituées est propice à l'établissement d'une politique publique de l'architecture.

C'est pourquoi, avec l'appui de ce Livre blanc, nous appelons de nos vœux la mise en place au sein de la région d'une vice-présidente en charge de la filière de l'architecture et de l'aménagement du territoire, œuvrant pour la construction d'une politique publique ambitieuse et dotée, au service des habitants. Cette représentation constitue un gage pour que les propositions pour une filière de l'architecture mise au service de l'édification, de la compétitivité et de l'attractivité

du Grand Est, puissent être appropriées et améliorées, afin qu'elles deviennent progressivement et sur le long terme, des réalités qui se vérifient et s'apprécient au quotidien et par tous les usagers.

Comme le souligne ce Livre blanc, représenter l'architecture, ce n'est pas seulement représenter 1 950 entreprises et leurs salariés, ce n'est pas seulement représenter 3 grandes écoles et des instances professionnelles, économiques et culturelles. L'architecture se situe au croisement de dynamiques économiques, sociétales, culturelles et politiques. Représenter l'architecture, c'est aussi représenter plus de 110 000 emplois d'une filière qui construit et aménage au quotidien nos territoires. C'est représenter des filières industrielles d'avenir comme le bois, tout un réseau de centres de formation et de recherche sur des métiers et des technologies associées, c'est donner la chance à des dizaines de milliers d'hommes et de femmes en Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine de fédérer de manière transversale et ouverte, une filière du cadre bâti plus compétitive, plus efficace, plus cohérente. C'est porter l'image de marque d'une région qui exporte ses produits, ses talents et ses entreprises. Actionner le levier de l'architecture, c'est jouer sur une multitude d'engrenages, d'énergies, et d'idéaux qui pourraient travailler de concert, à l'image de l'ambition de Région Architecture.

ANNEXES

École d'architecture
Nancy
Vacchini et François, architectes



Metz vue
du Centre Pompidou



Résidences Hirondelles
Lingholsheim
MW architecture et locus



Maison
Epernay
André Ast, architecte



LISTE DES PROPOSITIONS

Proposition 1 •



Structurer l'ambition de la filière de l'architecture autour d'une candidature au PIA 2 ou 3 afin de viser l'excellence (Axes 1, 3, 5)

Proposition 2 •



Placer 50 doctorants dans les entreprises de la filière de l'architecture (Axes 1, 3)

Proposition 3 •



Créer une plateforme de coopération entre les acteurs de la filière pour développer la recherche et l'innovation en architecture dans la région (Axes 1, 3)

Proposition 4 •



Monter une cellule de conseil et d'accompagnement destinée aux agences d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour accélérer le développement de la recherche en entreprise (Axes 1, 3)

Proposition 5 •



Développer la formation doctorale, valoriser les stages orientés recherche et à terme créer une école doctorale Architecture-Urbanisme-Paysage (Axe 1)

Proposition 6 •



Numériser et rendre accessibles les ressources documentaires des écoles d'architecture, notamment les diplômes, autour de thématiques identifiées (Axes 1, 5)

Proposition 7 •



Mettre en place des chantiers-écoles démonstrateurs architecturaux dans plusieurs friches de la région (Axes 1, 3)

Proposition 8 •



Développer et valoriser la HMONP, une opportunité de formation en entreprise en région (Axe 1)

Proposition 9 •



Consolider et mettre en réseau les dispositifs existants de professionnalisation et d'insertion des jeunes diplômés en architecture (Axe 1)

Proposition 10 •



Saisir l'opportunité offerte par les grandes transitions pour poursuivre la mise à jour continue des savoirs architecturaux opérationnels enseignés et développer le niveau de compétitivité de la filière (Axes 1, 3)

Proposition 11 •



Mettre en place des chaires de recherche et d'innovation en architecture en lien avec les entreprises de la région (Axes 1, 5)

Proposition 12 •



Avec les habitants, initier 50 « Green Deal Architectures », réalisations architecturales expérimentales et démonstratives dans le cadre de marchés publics innovants (Axes 1, 3, 6)

Proposition 13 •



Maintenir le niveau d'attractivité de nos patrimoines en renforçant le suivi des interventions sur les monuments et espaces protégés (Axe 2)

Proposition 14 •



Élaborer une formation post-diplôme internationale sur la transformation architecturale du patrimoine militaire et industriel (Axes 1, 2)

Proposition 15 •



Coordonner et développer des projets de recherche croisant des approches physiques et culturelles autour du bâti existant pour engager et réussir la transition énergétique (Axes 1, 2)

Proposition 16 •



Ouvrir un champ de recherche et de commande spécifiques sur l'application du processus du BIM dans la rénovation des architectures existantes (Axes 1, 2, 3)

Proposition 17 •



Développer les expériences pédagogiques « hors les murs », laboratoires d'idées au contact des territoires et des acteurs du Grand Est (Axes 1, 2, 5, 6)



Proposition 18 •

Ouvrir un portail internet « Région Architecture » favorisant la collaboration, la valorisation et l'export de la filière de l'architecture (Axes 3, 4, 6)



Proposition 19 •

Créer un Observatoire des pratiques et des produits de la filière de l'architecture permettant de capitaliser les innovations (Axes 3, 4, 5)



Proposition 20 •

Organiser un palmarès « Région Architecture » afin de valoriser les synergies entre les acteurs de la filière (Axes 3, 6)

Proposition 21 •



Soutenir l'installation des jeunes entreprises d'architecture en région et les accompagner dans leurs développements et diversifications (Axe 3)

Proposition 22 •



Développer les coopérations locales entre concepteurs et constructeurs dans la filière de l'architecture (Axes 3, 4)

Proposition 23 •



Améliorer les modalités des procédures MAPA pour faciliter l'innovation et la création architecturales (Axes 3, 4)

Proposition 24 •



Développer les missions d'architectes-conseils des intercommunalités pour mettre à profit leurs capacités d'expertise de proximité (Axes 1, 3, 5)

Proposition 25 •



Accélérer la formation sur le BIM favorisant les synergies entre tous les acteurs de la filière de l'architecture dans le Grand Est (Axes 1, 3)

Proposition 26 •



Poursuivre le développement des modules d'enseignement transfrontaliers au sein des cursus de formations initiales et spécialisées des architectes (Axes 1, 2, 4)

Proposition 27 •



Soutenir et faciliter les stages professionnels pour les étudiants en architecture dans les agences implantées dans les pays frontaliers (Axes 1, 4)

Proposition 28 •



Développer les échanges autour des pratiques des acteurs de l'architecture avec nos voisins européens, les capitaliser pour mieux anticiper les mutations (Axe 4)

Proposition 29 •



Favoriser l'échange de jurés et d'experts en architecture avec les pays européens voisins notamment lors des concours d'architecture et d'urbanisme (Axe 4)

Proposition 30 •



Couvrir les territoires ruraux par l'action d'une Union Régionale des CAUE (Axes 2, 5)

Proposition 31 •



Mettre en place un programme pilote de 50 PLU architecturaux et patrimoniaux dans les territoires ruraux (Axes 2, 5)

Proposition 32 •



Monter un atelier rural participatif d'architecture pour mieux former les jeunes architectes et révéler les nouvelles richesses des territoires (Axes 1, 2, 5, 6)

Proposition 33 •



Mettre en place une Université d'été de l'architecture pour renforcer l'enseignement de l'architecture en Champagne-Ardenne (Axes 1, 2, 5)

Proposition 34 •



Organiser ensemble aux quatre coins de la région, la première Journée européenne de Région Architecture (Axes 2, 4, 6)

Proposition 35 •



Produire un cycle de grandes expositions thématiques sur les patrimoines architecturaux communs de la région et renforcer le marketing territorial (Axes 1, 2, 6)

Proposition 36 •



Créer une revue « Région Architecture » permettant de valoriser les ressources, les savoir-faire et l'image de marque de la filière de l'architecture notamment à l'export ; ouvrir des rubriques « architecture » dans les revues existantes (Axes 3, 6)

Proposition 37 •



Dessiner une grande fresque numérique et participative « Ma Région Architecture » en Grand Est (Axe 6)

Proposition 38 •



Faire du concours d'architecture un sujet de recherche et un lieu de débat public et populaire (Axe 6)

Proposition 39 •



Mettre en partage l'architecture en proposant des formations permanentes pour les élus, les services administratifs et les autres acteurs de la filière de l'architecture et de la construction (Axes 1, 5, 6)

Proposition 40 •



Développer l'éducation architecturale en milieu scolaire (Axes 1, 6)

Proposition 41 •



Publier et diffuser notamment dans les universités européennes, les thèses et études scientifiques menées dans la région sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage (Axes 1, 4, 6)

Atelier de Jean Prouvé
Nancy
Jean Prouvé



Chai du Champagne Janisson & Fils
Verzenay
Giovanni Pace, architecte



Ossuaire
Douaumont
Azéma, Edrei et Hardy, architectes



Centre Sportif Sébastien Loeb
Haguenau
Denu et Paradon, architectes



L'ARCHITECTURE NOUS CONCERNE TOUS

Parce que nous habitons tous l'architecture, le Livre blanc de Région Architecture s'adresse à chacun d'entre nous, qu'il soit :



Habitant, usager, promoteur :

Propositions 7 • 12 • 18 • 20 • 30 • 31 • 32 • 34 • 35 • 36 • 37 • 40 • 41



Enseignant, étudiant, chercheur :

Propositions 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • 10 • 11 • 12 • 14 • 15 • 16 • 17 • 18 • 19 • 25 • 26 • 27 • 32 • 33 • 34 • 35 • 36 • 37 • 39 • 40 • 41



Architecte, ingénieur, designer :

Propositions 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • 12 • 13 • 14 • 16 • 18 • 19 • 20 • 21 • 22 • 23 • 24 • 25 • 28 • 29 • 31 • 32 • 33 • 36 • 38



Artisan, constructeur, industriel :

Propositions 1 • 2 • 3 • 4 • 7 • 12 • 16 • 18 • 19 • 20 • 22 • 23 • 25 • 32 • 36



Élu, politique, décideur :

Propositions 12 • 18 • 20 • 21 • 22 • 23 • 28 • 29 • 31 • 32 • 36 • 38 • 39



Conseiller, médiateur, formateur :

Propositions 12 • 13 • 17 • 18 • 19 • 20 • 24 • 30 • 31 • 32 • 34 • 35 • 36 • 37 • 39 • 40

UNE RÉGION ARCHITECTURE EN CHIFFRES

Région	• 5.6 millions d'habitants • 10 départements • 5 195 communes • 600 km de frontières extérieures • 45 % des travailleurs frontaliers français • une ouverture sur 4 pays européens, concentrant 29 % du PIB de l'U.E. • 4 pôles de compétitivité : Materiala, Hydreos, Fibre-Energie-Vie, Industries et Agro-Ressources • 148 milliards d'euros de PIB, 20^e rang sur 271 régions européennes
Profession	• 1 950 entreprises d'architecture dont 890 architectes en pratique libérale • 6,72 % des architectes français • 1 architecte pour 3 000 habitants en grande région • Une présence des architectes dans tous les territoires, variant d'1 architecte/1 620 habitants à 1 architecte/10 110 habitants
Enseignement	• 3 écoles d'architecture (ENSAN, ENSAS, INSA) • 2 000 étudiants des métiers d'architecture • 80 enseignants permanents, 120 intervenants divers • 220 architectes diplômés d'état par an • 11 diplômes délivrés
Recherche	• 4 laboratoires de recherche au sein des écoles d'architecture, regroupant des axes de recherches liés aux sciences exactes, humaines et sociales • 4 programmes de recherche associés aux écoles, METACULT, METALab, Lumière, PrimaTICe • 37 doctorants • 9 enseignants HDR

Patrimoine	• 3 022 monuments historiques inscrits, 1 662 classés. • 59 labels Patrimoine du XXe siècle en grande région • 14 villes labellisées en tant que Pays et Villes d'Art et d'Histoire • 10 villes à secteurs sauvegardés • 6 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO • 33 000 avis émis par les STAP par an
Médiation et conseil	• 3 Maisons de l'Architecture • 7 CAUE pour 10 départements, 3 des 9 départements français non couverts • plus de 3 500 actions de conseil au sein de 800 communes chaque année
Construction	• 37 800 entreprises • 109 000 salariés • 1 actif sur 20 en grande région • 43,3% de l'activité du BTP concerne la rénovation énergétique • 1 maison neuve sur 5 construite en bois • 16% de la construction en Lorraine

LISTE DE SIGLES

ABF :	Architecte des Bâtiments de France
ACMH :	Architecte en Chef des Monuments Historiques
ADE :	Architecte Diplômé d'État
ADEME :	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADEUS :	Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise
ADUAN :	Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine de Nancy
AGAPE:	Agence d'Urbanisme et de Développement durable Lorraine Nord
AGURAM :	Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle
AJAP :	Album des Jeunes Architectes et Paysagistes
ALFA :	Association Lorraine de Formation des Architectes
AMI :	Appel à Manifestation d'Intérêt
ANAH :	Agence Nationale de l'Habitat
ANR :	Agence Nationale de la Recherche
ANRU :	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AUDC :	Agence d'Urbanisme et de Développement d'agglomération de Châlons- en-Champagne
AUDRR :	Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Reims
AUE :	Architecte Urbaniste d'État
AURM :	Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
AVAP :	Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
BIM :	Building Information Modelling
BTP :	Bâtiment et Travaux Publics
CAE :	Conseil des Architectes d'Europe
CAPA :	Cité de l'Architecture et du Patrimoine
CAPEB :	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CARA :	Commission Architecturale Régionale et Académique
CAUE :	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CDC :	Caisse des Dépôts et Consignations
CGET :	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CIFRE :	Convention Industrielle de Formation par la Recherche
CII :	Crédit Impôt Innovation
CIR :	Crédit Impôt Recherche
CNFPT :	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNRS :	Centre National de la Recherche Scientifique
COMUE :	Communauté d'Universités et d'Établissements
CREPA :	Centre de Ressources Professionnelles en Architecture
CRGEL :	Conférence Régionale des Grandes Écoles de Lorraine
CRITTbois :	Centre Régional d'Innovation et de Transferts Technologiques des industries du bois
CNOA :	Conseil National de l'Ordre des Architectes
CRMH :	Conservation Régionale des Monuments Historiques
CROA :	Conseil Régional de l'Ordre des Architectes
CRPS :	Commission Régionale du Patrimoine et des Sites
DEEA :	Diplôme d'Étude en Architecture
DPLG :	Diplômé par le Gouvernement
DRAC :	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ENSA :	École Nationale Supérieure d'Architecture
ENSTIB :	École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois
EPF :	Etablissement Public foncier
EPST :	Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique
ÉSPÉ :	École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
FFB :	Fédération Française du Bâtiment
FJA :	Folle Journée de l'Architecture
GIPEBLOR :	Groupe Interprofessionnel de Promotion de l'Économie du Bois en Lorraine
HCERES :	Haut Commissariat à l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
HDR :	Habilitation à Diriger des Recherche (enseignant)
HMONP :	Habilitation à exercer la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre
IBA :	International Bauaustellung
IDEX :	Initiative d'excellence
INRA :	Institut National de la Recherche Agronomique
INSA :	Institut National des Sciences Appliquées
I-SITE :	Initiative Science Innovation Territoires Économie
IRA :	Institut Régional d'Administration
JEA :	Journées Européennes de l'Architecture
LERMAB :	Laboratoire d'Études et de Recherche sur le Matériau Bois
LMD :	Licence Maîtrise Doctorat
M'A :	Maison de l'architecture
MAF :	Mutuelle des Architectes Français
MAPA :	Marché à Procédure Adaptée
MIQCP :	Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques
MOP :	Maîtrise d'Ouvrage Publique (loi)
OBTP :	Office du Bâtiment et des Travaux Publics
PÉPITE :	Pôles Étudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat
PIA :	Programme d'Investissements d'Avenir
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PNR :	Parc Naturel Régional
PPP :	Partenariat Public Privé
SATT :	Société d'Accélération du Transfert de Technologies
SCoT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SEM :	Société d'Économie Mixte
SNA :	Stratégie Nationale pour l'Architecture
SRADDET :	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoire
SRI :	Service Régional de l'Inventaire
SRU :	Solidarité et Renouvellement Urbain (loi)
STAP :	Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine
TPE :	Très Petites Entreprises
UDL :	Université de Lorraine
UE :	Union Européenne
UIA :	Union Internationale des Architectes
UNESCO :	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
Unistra :	Université de Strasbourg
UNSFA :	Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes
ZPPAUP :	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



CONTACT

www.regionarchitecture.eu
contact@regionarchitecture.eu

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

André Ast
Agence d'architecture Aubry & Lieutier
Agence d'architecture Bagard et Luron
Agence d'architecture Cartignies et Canonica
Agence d'architecture Colomès + Nomdedeu
Agence d'architecture Hérard et da Costa
Agence d'architecture NM
Agence d'architecture Rouby et Hemmerlé
Agence d'architecture Jean-Philippe Thomas
Agence de Paysage Claire Alliot
Hélène Cascaro
Lorenzo Diez
Gérard Féron
Mathieu Gérard
Dominique Giannelli
Maxime Guéry
Norbert Guirkingier
Fred Laurès
Claude Lévêque
Pierre Lynde
Thibaut Muller
François Nussbaumer
Regiofactum
Olivier Silvestri
Pascal Volpez
Nicolas Waltefaugle
Catherine Walter

REMERCIEMENTS

Région Architecture remercie les contributeurs qui ont bien voulu envoyer des photographies d'architectures, de villes et de paysages, pour illustrer ce Livre blanc.

Mise en page et réalisation à l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy
par Florian Descamps et Elodie Majcher
Imprimeur : la nancéienne d'impression - Tél. 06 08 00 79 06

Habitants, usagers, promoteurs



Enseignants, étudiants, chercheurs



Architectes, ingénieurs, designers



Artisans, constructeurs, industriels



Élus, politiques, décideurs



Conseillers, médiateurs, formateurs



**Soyez acteurs de votre Région Architecture
rejoignez-nous en signant l'appel sur
www.regionarchitecture.eu**



Devant le défi que constitue notre nouvelle région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine, nous pensons que l'architecture, comme discipline, comme métier, a un rôle important et utile à jouer. Elle peut notamment accompagner la construction de notre identité culturelle, favoriser l'innovation au service des usagers et développer des relais de croissance économique.

Ce Livre blanc propose un projet pionnier, collectif et concret pour mettre la filière de l'architecture au service de l'attractivité et de la compétitivité de notre région.

Conseils régionaux de l'Ordre des architectes d'Alsace,
de Champagne-Ardenne et de Lorraine
École nationale supérieure d'architecture de Nancy
École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg
Institut national des sciences appliquées de Strasbourg,
département architecture
Union régionale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de
l'environnement de Lorraine
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Bas-Rhin
Maison de l'architecture de Champagne-Ardenne
Maison de l'architecture de Lorraine
Maison européenne de l'architecture - Rhin supérieur
Syndicats des architectes d'Alsace,
de Champagne-Ardenne et de Lorraine

